

LE DEVOIR

Vol. XC - N° 63

MONTRÉAL, LE MERCREDI 24 MARS 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

So... so... so... solidarité!

Des milliers d'étudiants marcheront dans les rues de Montréal et de Québec aujourd'hui pour réclamer plus d'argent pour les collèges et les universités. Et s'il fut une époque où les slogans étudiants écorchaient les oreilles des administrateurs, il n'en est rien aujourd'hui: les profs et les directeurs d'établissement remercient presque les manifestants de prendre les choses en main.

À compter de midi, les rues du centre-ville de Montréal et de Québec seront remplies d'étudiants réclamant «un réinvestissement immédiat en éducation».

Plusieurs collèges et la majorité des universités fonctionneront donc au ralenti: de nombreux professeurs seront dans la rue et plusieurs recteurs d'université n'auront qu'un souhait, que la manifestation soit un grand succès, de manière à ce que les pressions auprès du gouvernement portent fruits.

Les recteurs donnent en effet leur bénédiction à l'initiative, annoncée à grands coups de conférences de presse depuis un bon mois. Et s'il fut un temps où les directions d'établissement donnaient des consignes strictes quant à la tenue des cours, ce temps est bien révolu.

À l'Université du Québec à Montréal, la rectrice Paule Leduc a invité les professeurs à «éviter les situations conflictuelles» en leur rappelant, dans une note de service, que les étudiants préoyaient la levée des cours. Ainsi, à plusieurs endroits, un commando étudiant fera la tournée des salles pour inviter les étudiants à sécher les cours et à aller prendre l'air. «Nous ne pouvons pénaliser les étudiants qui travaillent dans le même sens que nous», a dit une porte-parole de l'UQAM.

À l'Université Laval, les autorités favorisent aussi la participation et il est bien entendu que les tests ou les examens prévus aujourd'hui seront reportés.

Dans les collèges, les enseignants seront les premiers, ce matin, à inviter les étudiants à participer «en grand nombre» à la manifestation de cet après-midi.

On le voit, les slogans étudiants n'appartiennent plus seulement aux étudiants. Les associations étudiantes ont évolué, les directions des collèges et des universités aussi. Les universités, par exemple, ont cessé de réclamer publiquement une hausse des frais de scolarité, demande qui empêchait un rapprochement avec les étudiants.

Ces derniers, de leur côté, ressentent chaque jour plus concrètement les effets des compressions. Les classes sont surchargées, les bibliothèques moins attrayantes, les laboratoires informatiques moins bien équipés, les profs moins disponibles et, au niveau collégial, les conseillers en orientation sont devenus une denrée de luxe.

Là-dessus, tous s'entendent. Et comme les recteurs et les directeurs de collège sont forcés de constater que les pressions de coulisses ne produisent aucun résultat digne de ce nom, ils se rabattent aujourd'hui sur ceux qui peuvent faire le plus de bruit, à savoir les étudiants.

Ces derniers répètent que «la manif est l'avant-dernier recours d'une organisation forte en membership mais peu entendue». Le dernier recours étant «la paralysie du système».

Bien que leurs leaders n'osent pas avancer de chiffres, se contentant de dire qu'ils seront des milliers aujourd'hui, ils ont tous à l'esprit le chiffre 10 000, atteint en 1996 lors d'une manifestation contre la hausse des frais de scolarité. Ils aimeraient bien rééditer l'exploit. Une manifestation se tiendra également à Québec, qui accueillera les étudiants de l'est de la province. Les étudiants des cégeps de Val-d'Or et de Jonquières seront aussi actifs.

Rien n'a été laissé au hasard. Les associations étudiantes et les services de police ont tout prévu et les étudiants eux-mêmes sont des acteurs clés du maintien de l'ordre aujourd'hui.

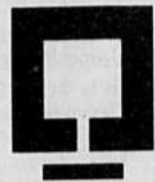
La manifestation de Montréal est réglée au quart de tour et son trajet est logique. Elle partira des bureaux du ministère de l'Éducation vers 13h15 et empruntera le boulevard De Maisonneuve en direction ouest de manière à «ramasser» les étudiants de l'UQAM et du cégep du Vieux-Montréal puis, un peu plus loin, ceux des universités McGill et de Montréal. Le cortège se dirigera ensuite vers le 1000, rue de La Gauchetière, devant les bureaux de Bell, dont le président, Jean Monty, préside le conseil d'administration de la Fondation des bourses du millénaire. Les discours d'usage seront alors prononcés en milieu d'après-midi.

Car si le gouvernement du Québec est la première cible du «ras-le-bol étudiant», Ottawa ne s'en tire pas beaucoup mieux puisque son attitude dans le conflit autour des bourses du millénaire irrite les étudiants au plus haut point. En fait, ils ont bien peur de faire les frais de cette querelle constitutionnelle.

Il reste que les associations étudiantes entretiennent des liens privilégiés avec le gouvernement du Québec. Ce dernier a besoin d'elles pour prouver qu'il est en lien avec les jeunes. Il ne répugne pas à emmener avec lui, dans des forums internationaux sur la jeunesse, des leaders étudiants. Ces derniers, de leur côté, doivent garder leur indépendance tout en s'assurant, à court terme, un rôle de choix dans la préparation du Sommet sur la jeunesse.

ÉCONOMIE

Feu vert syndical à la «privatisation» de l'usine d'embouteillage, page B 2



LES ACTUALITÉS

Les Éboulements: pour un contrôle routier fait par la SQ, page A 5

HORIZONS

La chronique de Josée Blanchette: Chère JoBlo, page B 1



Guerre juridique chez Desjardins

Pour faire respecter ses droits au sein du Mouvement, les caisses d'économie poursuivent la confédération et les dix fédérations régionales

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

La Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec (FCEDQ) a perdu patience et décidé de faire respecter ses droits au sein du Mouvement Desjardins par la voie judiciaire. Elle a intenté hier devant la Cour supérieure du Québec une poursuite qui vise la confédération et les dix fédérations régionales.

Cette procédure judiciaire, explique la fédération dissidente, vise à rétablir les droits des caisses d'économie et de

leur fédération au sein du Mouvement des caisses Desjardins. «Elle découle de la décision prise unilatéralement par résolution du conseil d'administration de la confédération, le 17 novembre dernier, de rendre inopérant le protocole d'entente qui la lie à la FCEDQ depuis 1979», fait-elle valoir.

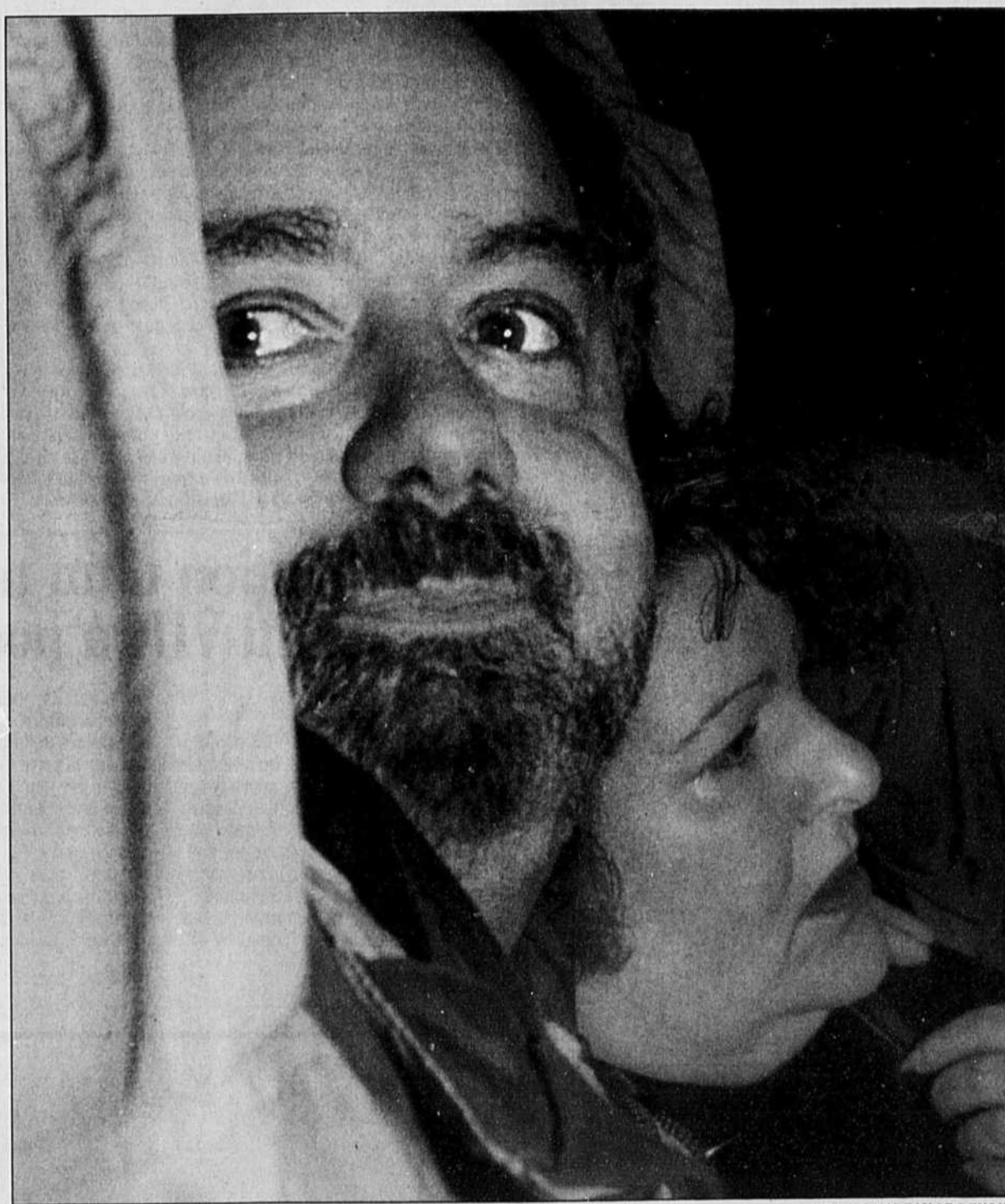
En fin d'après-midi, André Chapleau confirmait qu'on avait reçu aux bureaux de la confédération toute la documentation nécessaire, dont la livraison par des huissiers devrait être complétée aujourd'hui dans les fédérations les plus éloignées. Les avocats de Desjardins se sont mis à l'étude de cette action sans délai. Au bureau du président

Claude Béland, il n'était pas question de faire quelque commentaire que ce soit, du moins pas pour l'instant.

La Fédération des caisses d'économie précise qu'elle ne s'oppose pas à la création d'une grande fédération unique pour tout le Mouvement, orientation votée majoritairement par près de 3000 délégués à un congrès spécial de Desjardins en fin de semaine dernière. Sa démarche vise essentiellement à faire respecter le protocole d'entente signé à son entrée chez Desjardins en vue de protéger l'inté-

VOIR PAGE A 10: DESJARDINS

Départ



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE PRÉSIDENT du syndicat des cols bleus, Jean Lapierre, a serré très fort son épouse et salué ses collègues avant d'être emmené en prison avec le secrétaire-trésorier Denis Maynard. Les deux hommes ont été condamnés à six mois d'emprisonnement à la suite du saccage de l'hôtel de ville de Montréal lors d'une manifestation des cols bleus en septembre dernier. Nos informations en page A 3.

Loterie judiciaire

La plus haute juridiction britannique devrait décider, aujourd'hui, si l'ancien dictateur chilien bénéficie d'une immunité diplomatique «souveraine». Si elle lui est reconnue, il pourra regagner son pays. Sinon, le Royaume-Uni devra donner sa réponse à la demande d'extradition espagnole.

PATRICE CLAUDE
LE MONDE

Londres — Même lieu, même décor, même suspense. Quatre mois, presque jour pour jour, après le tonnerre d'éloges qui lui échet au soir du 25 novembre 1998 pour avoir fait progresser le droit international en refusant l'immunité à un ancien dictateur tortionnaire, le comité judiciaire de la Chambre des lords britannique devait se réunir à nouveau, aujourd'hui, sous l'œil inquisiteur des caméras de la planète. À 14h [9h à Montréal], le général Augusto Ugarte Pinochet devrait savoir une fois pour toutes s'il peut ou non se prévaloir d'une impunité juridique «souveraine».

En état d'arrestation depuis le 16 octobre à Londres et sous contrôle judiciaire étroit depuis le 1^{er} décembre dans une luxueuse résidence du Surrey, le vieux caudillo chilien, qui a fêté son 83^e anniversaire aux arrêts, se disait dimanche «prêt à se battre» encore pour son «honneur» et celui de son pays. *The Sunday Telegraph*, qui a recueilli, par l'entremise d'un «ami» du prisonnier, ces fortes paroles,

VOIR PAGE A 10: PINOCHET

Lire aussi en page A 10

■ Le soutien controversé du Vatican

Les dissidents du MEMO démissionnent

■ À lire, page A 3



Kosovo

L'OTAN reçoit l'ordre de frapper

Belgrade jure de «répondre à la force par tous les moyens»

D'APRÈS ASSOCIATED PRESS
ET L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Bruelles — Slobodan Milosevic refusant de faire la paix avec les Kosovars, l'OTAN a pris la grave décision hier de donner son feu vert au bombardement des forces yougoslaves.

Le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, a ainsi donné l'ordre au général Wesley Clark, commandant suprême de l'Alliance atlantique en Europe, de mettre en œuvre des frappes aériennes contre la Yougoslavie. Désormais, plus de 400 appareils et une demi-douzaine de navires lance-missiles sont prêts à bombarder le régime de Belgrade.

«Cette action militaire vise à soutenir les objectifs politiques de la communauté internationale. Elle aura pour but d'interrompre les violentes attaques perpétrées» par les forces serbes au Kosovo et «d'affaiblir leurs capacités de prolonger la catastrophe humanitaire», a déclaré M. Solana à l'issue du réunion du conseil de l'OTAN.

Selon des diplomates, les bombardements aériens — qui seraient massifs — au moyen de missiles de croisière allaient débuter la nuit dernière ou la nuit prochaine. Les frappes commencent aujourd'hui, à moins que le président Milosevic n'accepte le plan de paix sur le Kosovo, a déclaré de son côté, à Londres, le ministre britannique de la Défense, George Robertson.

VOIR PAGE A 10: OTAN

■ Autres informations en page B 6

Damphousse part «la tête haute»

JEAN DION
LE DEVOIR

Quand le navire ne va nulle part, le capitaine finit par en payer le prix tôt ou tard. Aussi le Canadien de Montréal, en passe de rater les séries éliminatoires une deuxième fois en cinq ans, a-t-il poursuivi hier son déstabilage du printemps en échangeant Vincent Damphousse aux Sharks de San Jose en retour de deux choix au repêchage amateur.

Ce faisant, le Canadien amorce dans les faits une période de reconstruction qui pourrait être longue compte tenu des réserves relativement minces dont il jouit présentement.

Damphousse, qui pourra accéder au statut de joueur autonome sans restriction le 1^{er} juillet prochain, connaît une saison particulièrement difficile ainsi que le montre sa fiche de 12 buts et 24 aides en 65 matchs. Depuis plusieurs jours, quelques semaines en fait, son nom était constamment au centre des nombreux rumeurs de transaction.

«Je m'en vais de Montréal avec la tête haute. Les statistiques ont ralenti dans mon cas, mais au niveau de l'équipe, j'ai toujours été parmi les meilleurs», a déclaré hier Damphousse à la station CKAC, rappelant que l'équipe au complet connaissait de sérieux problèmes et que lui-même oc-

VOIR PAGE A 10: DAMPHOUSSE

Lire aussi en page B 8

■ Toutes les transactions de la LNH

MÉTÉO

Montréal Ciel variable. Max: 4 Min: -5
Québec Faible neige. Max: 1 Min: -5

Détails, page B 7

INDEX

Annonces B 7 Le monde B 6
Avis publics A 6 Les sports B 8
Culture B 10 Montréal A 3
Économie B 2 Mots croisés B 7
Éditorial A 8 Politique A 7
Horizons B 1 Télévision B 9

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Commission scolaire de Montréal

Le MEMO se retrouve déjà en minorité

Cinq commissaires démissionnent en accusant Diane De Courcy d'avoir renoncé à ses promesses pour éviter de déplaire au gouvernement du Parti québécois

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Les cinq commissaires d'école dissidents du MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte) ont annoncé hier qu'ils siègeront désormais comme indépendants. À peine neuf mois après avoir pris le pouvoir à la nouvelle Commission scolaire de Montréal, le MEMO se retrouve donc en minorité, avec 10 commissaires sur 21. Les six autres commissaires sont membres du Regroupement scolaire confessionnel (RSC), le parti d'opposition.

Les cinq dissidents, qui manifestent leur désaccord depuis janvier

dernier, avaient déjà été menacés d'expulsion par la présidente du MEMO, Diane De Courcy, la semaine dernière. Ils ont rappelé hier les différentes promesses faites par le MEMO avant les élections, dont beaucoup ont été abandonnées, selon eux, pour éviter de déplaire au gouvernement du Parti québécois. «Il nous apparaît intolérable de sacrifier les intérêts des jeunes de la CSDM pour éviter de mettre le gouvernement dans l'embarras», a déclaré Robert Cadotte, le leader des dissidents, lors d'une allocution aux médias où ils ont tour à tour pris la parole. C'est notamment le cas, a-t-il souligné, du partage des bâtiments entre anglo-

phones et francophones à la CSDM. «La présidente a imposé le silence public sur ce dossier, prétendant qu'il était préférable de se taire pour éviter de brouiller les bonnes relations avec le ministre, a rappelé Robert Cadotte. Manifestement, le gouvernement ne voulait pas trancher sur une question qui pouvait indisposer les anglophones. Conclusion: le MEMO sacrifie neuf bâtiments qui valent 56 millions de dollars par année pour éviter au gouvernement d'affronter la grogne de William Johnson.»

Les autres promesses «non tenues» qui ont été soulignées concernent l'établissement d'un processus

budgetaire transparent, la déconfessionnalisation des écoles et le maintien de la politique de transport d'écoliers pour les écoles à vocation particulière. «On nous a dit qu'il fallait désormais être «réalistes», a dit Robert Cadotte. «Nous refusons ce «réalisme» et cette «prudence». Les gens nous ont élus pour appliquer nos engagements électoraux.»

L'intervention d'un médiateur, qui avait déposé son bilan la semaine dernière, n'a, aux yeux des dissidents, rien fait avancer.

Les cinq dissidents se défendent bien de paralyser le Conseil des commissaires. «Le conseil se retrouve dans la situation d'un gouvernement

minoritaire, qui sont, dans bien des cas, les meilleurs gouvernements, dit Robert Cadotte. Ils ont comme caractéristique de devoir discuter plus et de devoir s'entendre sur certaines affaires. Ça ne déstabilise pas le conseil; la preuve, c'est qu'il a continué de fonctionner à son maximum depuis janvier. La seule chose qui est paralysée, c'est le bureau de la présidente.»

«**Lourdes responsabilités**»

Diane De Courcy, qui ne semblait pas étonnée de l'annonce d'hier, a réfuté, dans un communiqué, plusieurs des déclarations des dissidents. «Ils portent de lourdes responsabilités, dit-elle. D'abord face aux ci-

toyens, qui avaient voté, dans leurs quartiers, pour le MEMO, et ensuite face au Conseil des commissaires. J'espère qu'on va cesser de faire du bungee politique et que l'on va revenir aux choses sérieuses, qui concernent la CSDM.»

Michel Pallascio, le leader du RSC, craint pour sa part une certaine paralysie. «On assiste à une lutte de pouvoir qui n'est pas dans l'intérêt de la clientèle, dit-il. Nous arrivions à nous entendre, de 1994 à 1998, à l'intérieur d'une coalition; là, même avec 15 personnes au pouvoir, c'est la débâcle.» Une assemblée du Conseil des commissaires doit avoir lieu ce soir.

La police et la paille



PASCAL ROSSIGNOL REUTERS

DES POLICIERS FRANÇAIS essaient de se protéger des attaques de fermiers qui leur ont lancé des brindilles de paille au moyen d'un véhicule agricole lors d'une manifestation. Partout en France, les agriculteurs ont protesté hier contre les politiques agricoles européennes.

Appel d'offres, prise deux

Les nouvelles règles d'attribution du contrat pour l'agrandissement du Palais des congrès suscitent la colère

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Le ministre délégué aux Services gouvernementaux, David Cliche, a annoncé hier que le projet d'agrandissement du Palais des congrès de Montréal sera réalisé par l'octroi d'un contrat clés en main et que l'ancien appel d'offres est annulé. La Société immobilière du Québec lancera un nouveau projet pour la réalisation à un prix forfaitaire de la conception technique et architecturale dès le 30 mars.

Mais déjà, le président de l'Association des architectes en pratique privée du Québec (l'AAPPQ), Richard Birtz, réagissait d'une manière critique hier à la nouvelle annonce. «C'est une formule que nous avons discutée en novembre 1997 avec la SIQ et le Palais des congrès, et nous demandions un contact direct entre le propriétaire et ses architectes, pas seulement avec les promoteurs.»

Le ministre David Cliche précise pour sa part qu'il s'agit d'une formule largement utilisée dans l'industrie. «Je suis assuré que les architectes et les ingénieurs vont participer à ce projet. Nous avons des échos dans le milieu», a-t-il déclaré au Devoir.

«Il y a des consortiums qui vont se former. À la deuxième étape, un concept architectural va prendre forme avec les gens de la Société du Palais des congrès. On pourrait ne pas retenir la plus basse soumission.» Car le ministre tient à ce que le projet retenu soit de qualité. «Vous savez, le Palais des congrès actuel est le résultat d'un concours international. Et nous avons décidé de ne pas reprendre cette procédure.»

Il signale également que la première sélection va se faire sur la base de la qualification. Le ministre Cliche s'est exprimé ainsi: «On va choisir les trois qui se qualifient. Il faut regarder le projet dans son ensemble.» Il semble assuré que le nouveau Palais des congrès va être plus beau que la Place des Arts.

Toutefois, la vice-présidente exécutive de l'Association des ingénieurs en pratique privée du Québec (l'AIPPQ), Johanne Desrochers, émet plusieurs réserves. Elle reconnaît que l'appel d'offres se déroulera en deux étapes sur une base qualitative. «C'était une de nos demandes. On accepte de le faire pour les entreprises, mais pas pour les professionnels. Ils ont fait un bout de chemin.»

Quant au montant prévu de 100 000 \$, «c'est une farce, le quart de ce que ça va coûter». En outre, il lui apparaît inconcevable qu'en deux semaines on réalise les plans. «Ils ne reconnaissent pas la valeur du travail des architectes et des ingénieurs.» Enfin, la vice-présidente mentionne que la formule clés en main n'est pas idéale pour le promoteur car il doit prévoir les coûts très vite. Après, les changements, ce sont tous des extras. L'AIPPQ réagira davantage dans les prochains jours.

Finalement, le président de l'AAPPQ, Richard Birtz, signale qu'un aspect positif tient à ce que le promoteur négociera directement avec le Palais des congrès, sans l'aide de la SIQ, ce qui signifie une économie de 7 % pour les frais de gestion, ce qui représente 10 millions, à son avis. Jusqu'à maintenant, il pense que la facture de la SIQ au Palais des congrès s'élève à 500 000 \$.

Approbation d'un nouveau médicament anti-VIH à posologie simple

LE DEVOIR

Un médicament anti-VIH promoteur, qui ne nécessite qu'une seule prise par jour, vient d'être approuvé au Canada. Vendu sous le nom de Sustiva, ce médicament laisse espérer une meilleure fidélité au traitement pour les personnes qui doivent ingurgiter un cocktail complexe d'antirétroviraux.

L'efficacité du médicament permet de ne prendre que trois capsules, une

seule fois par jour, avant ou pendant les repas, alors que les plus courants inhibiteurs de la protéase peuvent nécessiter la prise de six à dix-huit comprimés par jour. En favorisant la fidélité au traitement par sa posologie simple, ce nouveau composé constitue un moyen de plus pour lutter contre le développement de souches du VIH résistantes aux rétroviraux. Ce produit est d'ailleurs déjà fourni depuis l'été 1998 aux malades chez qui les antiré-

troviraux les plus courants n'avaient plus beaucoup d'effets. Les essais cliniques menés à ce jour auprès de 2000 patients démontrent que le Sustiva permet d'abaisser la charge virale en deçà des seuils décelables et s'avère encore plus efficace que d'autres antirétroviraux. Près de 15 000 patients bénéficient déjà du Sustiva dans le monde grâce à un programme élargi mis sur pied par le géant pharmaceutique Du Pont Pharma.

Hommage au civisme

Récompenses, décorations ou distinctions pour actes de civisme

Le gouvernement du Québec rend hommage à des citoyennes et des citoyens qui ont porté assistance à des personnes dont la vie était en danger. Il leur accorde des récompenses, décorations et distinctions en vertu de la Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q., c. C-20).

Tout citoyen qui considère qu'une personne a accompli un acte de civisme, dans des circonstances difficiles, et même périlleuses, peut proposer le nom de cette personne au Comité sur le civisme. L'acte de civisme doit avoir été accompli entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 1998.

La proposition d'une candidature doit contenir les renseignements suivants :

- 1 Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne proposée (si cette dernière est décédée, les coordonnées d'un parent ou d'un ami)
- 2 Description de l'acte de civisme avec mention de la date de l'événement
- 3 Nom, adresse et numéro de téléphone des témoins
- 4 Nom du service de police qui a consigné l'événement, s'il y a lieu
- 5 Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne qui propose (Une personne ne peut se proposer elle-même.)

La proposition d'une candidature doit être acheminée au plus tard le 1^{er} mai 1999 à l'adresse suivante :

Comité sur le civisme
Direction de la coordination et du soutien en relations civiques
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
360, rue McGill, bureau RC.10
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Le dépliant d'information «Hommage au civisme» est disponible à la Direction de la coordination et du soutien en relations civiques du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et aux bureaux de Communication-Québec. Il comporte un formulaire de proposition d'une candidature.

Pour de plus amples renseignements, composez le (514) 873-1630 ou le 1 800 831-4347.

LE DEVOIR

MONTREAL

Après les bavures, les retards

Les policiers impliqués dans le scandale des vignettes VIP n'ont toujours pas été inquiétés par des accusations

D'éclaboussures en bavures, chaque mois apporte son lot de scandales sortis de cette boîte de Pandore qu'est l'affaire des vignettes VIP. Au menu du jour, deux autres chapitres: les retards dans le processus disciplinaire du SPCUM et la clémence des agents de stationnement à l'égard des policiers.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Déjà épargnés de toute poursuite criminelle, les policiers du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal peuvent encore respirer. Les actes d'accusation pouvant mener à des mesures disciplinaires ne leur ont pas été acheminés tel que prévu à la mi-mars.

«Oui, compte tenu du volume [117 policiers en cause],

nous accusons un retard de deux ou trois semaines», a avoué Michel Gagnon, porte-parole du SPCUM.

Cette situation n'est pas pour déplaire à la Fraternité des policiers. «On nous avait informés que nous devions recevoir ces avis au début du mois, mais vous comprendrez que nous ne faisons pas de pression...», a noté le porte-parole de la Fraternité des policiers, Philippe Roy.

Le dossier des vignettes VIP n'en est pas à un rebondissement près. Cette semaine, la Ville de Montréal et le SPCUM ont de nouveau été éclaboussés par un reportage de Radio-Canada selon lequel les agents de stationnement se gardent de donner des contraventions autour du local syndical des policiers, rue Gifford.

À ce sujet, Diane Leduc, porte-parole du Service des travaux publics et de l'environnement à la Ville de Montréal, jure que les nouveaux gestionnaires à la tête des agents de stationnement ont émis en septembre de nouvelles directives et multiplié les appels pour s'assurer qu'elles seront

suivies. Jusqu'en septembre, conformément aux pages 15 et 16 de leur manuel, les agents de stationnement ne pouvaient pas émettre de contraventions dans une dizaine de quadrilatères parce que les rues étaient sous la surveillance du SPCUM.

«On a régularisé la situation. Y a-t-il résistance au changement des règles administratives? Les agents de stationnement sont-ils encore une fois chahutés par des automobilistes furieux? Peut-être assiste-t-on ici à une "game" syndicale, peut-être est-on devant un autre cas d'intimidation», a poursuivi Mme Leduc.

Pour le reste, les policiers ont aussi eu leurs nouvelles directives: «N'émettez plus de vignettes, on a peur!» Telles sont les paroles de Michel Gagnon, porte-parole du SPCUM, pour résumer le mot d'ordre donné aux troupes.

Peur de quoi? «Peur des journalistes qui pensent que les P-20, c'est un commerce! Or les P-20 ne sont en rien des rejets des vignettes VIP.»

Les policiers qui ont loué des stationnements pour leurs réunions sociales ou autres sont donc priés «de se trouver un autre système», selon Michel Gagnon.

Les vignettes P-20, issues d'un poste de police au sud de la Place Bonaventure, étaient émises pour que les policiers puissent se garer dans un stationnement tout près. Et quand il n'y avait plus de place, les policiers pouvaient se garer dans la rue sans être inquiétés.

«Le lendemain du P-20 [i.e. sa mise au jour par les médias], elles ont été retirées», a expliqué Michel Gagnon. «Et les pancartes "Réservé au service de police" disparaissent progressivement des rues.»

Sans être «nécessairement illégales», ces vignettes P-20 étaient «inappropriées», a nuancé Michel Gagnon.

Si l'existence de ces P-20 n'avait pas été révélée par les médias, les policiers n'auraient-ils pas continué de profiter de ce passe-droit sans être inquiétés? «J'en conviens avec vous», a reconnu Michel Gagnon.

En prison...

Les leaders syndicaux Jean Lapierre et Denis Maynard prennent le chemin de la détention sous les chants des cols bleus

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Les cols bleus étaient là, chantant et entourant les deux héros du jour, Jean Lapierre et Denis Maynard, qui allaient être emmenés derrière les barreaux à la suite d'une décision «injuste» de la Cour du Québec concernant le saccage à l'hôtel de ville le 13 septembre dernier. Une soixantaine de syndiqués, flanqués du président du Syndicat de la fonction publique, Gilles Charland, et de celui de la Fédération des travailleurs du Québec, Henri Massé, ont accompagné leurs chefs syndicaux venus chercher leur mandat d'emprisonnement au Palais de justice de Montréal avant d'être conduits en prison pour six mois.

Tapes dans le dos, mains chaudement serrées, étreintes interminables, les grands cols bleus étaient à court de mots pour exprimer leur émotion à la veille du départ du tandem Lapierre-Maynard. «Je suis fier d'être col bleu», a péniblement articulé Denis Maynard. Le colosse, secrétaire-trésorier du syndicat, avait les larmes aux yeux et la gorge nouée en serrant ses collègues dans ses bras. «Je pense que nos membres sont ébranlés, nos familles également. Mais je pense qu'ils sont plus solidaires que jamais. Je suis persuadé que, dans les prochains jours, vous allez voir



Le président de la FTQ, Henri Massé, enlace Jean Lapierre.

la réaction de mes frères et sœurs. C'est un dur coup émotionnel, mais on sait maintenant c'est quoi la justice au Québec. Une justice contre les travailleurs, contre ceux qui militent, qui se battent. Je peux vous dire que je pars la tête haute.»

«Prenez soin de nos épouses, prenez soin du syndicat et merci tout le monde!» a lancé Jean Lapierre aux syndiqués dont plusieurs, comme Michel Parent, écrasaient une larme. Ce dernier, vice-président du syndicat des cols bleus, assurera l'intérim pendant l'absence de son chef. Il a promis que

les cols bleus se feront entendre dans les prochaines semaines pour dénoncer «cette injustice flagrante» dont ont été victimes les chefs.

À ce sujet, les représentants de la FTQ et du SFCP ne se sont pas gênés pour vilipender la justice «deux poids, deux mesures» à laquelle ont goûté Jean Lapierre et Denis Maynard. «C'est un jour triste pour le Québec, pour la justice et la démocratie, a déclaré Gilles Charland. Des gens qui défendent les intérêts des travailleurs comme Lapierre et Maynard sont condamnés à

la prison pour des gestes qui, somme toute, sont des offenses très mineures. Quand on regarde les criminels qui sont encore en liberté, qui vendent de la drogue, tuent nos enfants, polluent nos rivières et le ciel, font des profits et jettent des travailleurs dehors au nom du profit... Ces gens-là sont en toute liberté alors que les gens qui revendiquent une cause juste et honnête pour les travailleurs, on les envoie en prison.»

Les syndiqués, et pas seulement les cols bleus, promettent de ne pas rester inactifs, a lancé Henri Massé, dont les membres de la centrale syndicale appuient unanimement les deux chefs. La Cour d'appel a maintenu la semaine dernière la sentence de six mois de prison imposée au président du syndicat des cols bleus, Jean Lapierre, et au secrétaire-trésorier, Denis Maynard. Les deux hommes ont été reconnus coupables de «complot en vue de commettre une introduction par effraction à l'hôtel de ville de Montréal dans un dessin criminel» et de «participation à une émeute».

Le 13 septembre 1998, quelque 2000 cols bleus ont manifesté devant l'hôtel de ville alors que les conseillers votaient sur un gel salarial les concernant. Les portes de l'édifice ont été défoncées à l'aide d'une poutre tandis qu'une poignée de syndiqués ont fait face aux policiers.

Jour de manif étudiante

PRESSE CANADIENNE

Des étudiants des collèges et universités du Québec ainsi que leurs professeurs se retrouveront côte à côte dans la rue aujourd'hui pour réclamer d'une même voix un réinvestissement massif de ressources financières dans l'éducation.

En conférence de presse hier, les porte-parole étudiants ont prévu que la manifestation rassemblera quelque 6000 à 7000 étudiants à Montréal, Québec, Val-d'Or et Jonquière et dans d'autres endroits ailleurs en province. Ils sont au total environ 21 000.

Les étudiants espèrent que leurs professeurs des cégeps et des universités seront nombreux à répondre à l'appel lancé par leurs représentants syndicaux et descendront également

dans la rue. «Nous sommes sur la même longueur d'onde. Nous avons les mêmes intérêts», a soutenu Daniel Baril, de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

Pour leur part, les représentants des syndicats de professeurs de cégep et d'université se tenaient à l'arrière de la salle pendant la conférence de presse. Au nom des étudiants de cégep, le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, Mathieu Laberge, a indiqué que la somme de 6,6 millions promise dans le budget pour améliorer la santé financière des cégeps constitue «l'affront final au réseau collégial».

«C'est une cure intensive contre la maladie de sous-financement chronique que ça prend, soit 250 millions maintenant», a-t-il lancé.



Pauline SAMSON

La psychomotricité par le jeu au préscolaire

L'action, le jeu, le succès.

128 pages 14,50 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Comment lui expliquer qu'elle sera moins bien payée, parce qu'elle est une fille?



Le débat sur les iniquités salariales peut-il se faire sans soulever au passage l'épineuse question de la discrimination envers les femmes? Le gouvernement du Québec a beau déclarer avoir adopté la loi la plus progressiste au monde sur l'équité salariale, encore faut-il qu'il l'honore justement. En 1999, munies de diplômes à exigences similaires, les enseignantes sont encore moins rémunérées que les ingénieurs du simple fait que les postes en milieu enseignant ont historiquement été occupés par des femmes. À quelques mois à peine du XXI^e siècle, nous aimons encore croire à une évolution possible des mentalités.

FSE Fédération des syndicats de l'enseignement (CEQ)

• LES ACTUALITÉS •

Dans la foulée du Salon du livre

Les éditeurs québécois veulent un bureau du livre à Paris

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Songeant déjà à l'après-Salon du livre de Paris et aux suites possibles pour la percée de la littérature québécoise en France, le milieu du livre souhaite l'ouverture d'une forme de bureau du livre à Paris, lequel pourrait se retrouver sous la tutelle de la délégation du Québec à Paris.

À la délégation, où on a gardé un œil très attentif sur toute l'activité qui a entouré la préparation de l'événement littéraire, on pourrait éventuellement et prochainement étudier cette option, conjointement avec les ministères et organismes concernés, et dans le but de maintenir l'intérêt des Français dirigé, grâce à ce Salon, sur les auteurs québécois.

Interrogé quant à son opinion sur un tel bureau du livre à Paris, le président de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), Pascal Assathiany, a très clairement exprimé hier son intérêt pour le projet. «C'est

une hypothèse que l'on envisage, un peu comme l'édition française a aujourd'hui un bureau du livre français à New York, a-t-il affirmé, peu après avoir livré une ébauche de bilan des cinq premiers jours du Salon. Il faudrait faire un calcul coûts-bénéfices, mais il serait intéressant qu'il y ait en France une instance ayant notamment un rôle informatif, et sous la forme d'un partenariat privé-État, pour appuyer les intérêts des éditeurs.»

Public et privé

Cette poignée de main public-privé, de nature plutôt originale, pourrait par exemple se concrétiser sous la forme d'une participation conjointe de la délégation du Québec à Paris — et des différents ministères ou organismes impliqués — et de l'Association nationale des éditeurs de livres, pour la portion entreprise privée. Le bureau pourrait ainsi prendre la forme d'un secrétariat où quelqu'un y serait responsable, par exemple, de colliger des informations et de les livrer aux éditeurs.

«Pour l'instant, tout ce que je peux en dire, c'est que nous en sommes beaucoup plus à une étape d'étude de besoins, pour préciser la nature des suites à donner, plutôt qu'à la formulation d'une telle conclusion», a précisé hier André Dorval, directeur du service culturel de la délégation du Québec à Paris, un brin étonné par les déclarations faites quelques instants auparavant par le président de l'ANEL.

«Pascal Assathiany parle d'une option, et elle est assez claire, a-t-il poursuivi. Il est certain que nous avons l'intention de donner une suite au Salon, mais il est trop tôt pour préciser sa nature.» Les ministères des Relations internationales, de la Culture et des Communications de même que la Société de développement des entreprises culturelles pourraient se joindre à la réflexion conjointe au cours des prochaines semaines.

«Il faut faire ça vite, et pendant que la vague est encore là», indique M. Assathiany, qui souhaite que la réflexion soit bien amorcée en avril ou en mai. En attendant les retombées du Salon

du livre de Paris, où la littérature québécoise était à l'honneur, on évaluait hier à quelque 200 000 \$ le chiffre d'affaires de l'espace librairie québécois, où quelque 4000 titres différents étaient présentés au public.

8000 livres vendus

Au total, alors que le Salon ferme ses portes aujourd'hui, on aura vendu un peu plus de 8000 livres québécois, le dixième de ce que contenaient les réserves destinées à la vente. «C'est presque égal aux ventes de livres que nous avons réalisées l'an dernier avec le Brésil [alors pays invité]», explique David Gobert, directeur de la division livre et multimédia pour Diffusion Plein Ciel, regroupement de libraires indépendants responsable de la gestion de l'espace de vente québécois.

En comparaison avec le Brésil, qui avait vendu l'an dernier pour près de 250 000 \$, livres et disques compris, le Québec aura fait peut-être un peu moins bonne figure, mais il supplante son voisin du Sud pour ce qui est de la diversité. «Les gens se sont intéressés

à beaucoup de titres différents, ce qui n'était pas arrivé avec le Brésil, poursuit David Gobert. Ils auront acheté livres jeunesse, pratiques, littérature, poésie, un peu de tout.»

Sur les résultats de vente affichés hier soir, *La petite fille qui aimait trop les allumettes*, de l'auteur Gaëtan Soucy, remportait la palme du plus grand nombre d'exemplaires vendus (près de 160). Suivaient Dany Laferrière avec *Pays sans chapeau*, le *Dictionnaire des expressions québécoises* de Desruisseaux et des livres de Monique Proulx, de Denise Bombardier, de Réjean Ducharme, de Gabrielle Roy et des Éditions Ullysse (guide de voyages pour un séjour au Québec).

Plus qu'un succès de ventes, les organisateurs de la venue du Québec au Salon retiennent le changement de perception par rapport à la littérature québécoise, une réussite en raison notamment de l'abondante couverture médiatique allouée aux auteurs de chez nous. «On a réussi à changer l'image de la littérature québécoise, au

moins dans un certain milieu intellectuel, chez les journalistes, les éditeurs, les libraires, et elle ne sera plus perçue comme régionaliste, folklorique; c'est désormais une littérature à part entière», a expliqué Pascal Assathiany, qui en veut notamment pour preuve le passage de trois auteurs québécois à *Bouillon de culture* sans que soient évoquées ni les plumes ni la cabane au Canada.

Sur le plan des droits territoriaux, des progrès ont également été effectués, certaines maisons d'édition françaises étant désormais plus disposées à publier les auteurs québécois en France seulement, laissant le marché du Québec aux éditeurs locaux. Ainsi, Gaëtan Soucy sera dorénavant publié au Seuil en même temps qu'il le sera sous étiquette Borel au Québec.

Au sein des retombées, notons aussi la signature de quelques contrats d'édition, notamment celui de Maxime-Olivier Moutier avec J'ai lu et cet autre de Sergio Kokis avec les Éditions de l'Aube.

Proclamation d'un État palestinien indépendant

Arafat n'aura pas l'appui du Canada

NAHLAH AYED
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Tout indique que le Canada joindra sa voix à celles des pays qui pressent le leader palestinien Yasser Arafat de reporter la proclamation unilatérale d'un État palestinien indépendant, le 4 mai prochain.

Le président de l'Autorité palestinienne est de passage à Ottawa aujourd'hui, dans le cadre d'une tournée internationale qui vise à recueillir des appuis en vue de la proclamation d'un État palestinien. Il s'agit de sa première visite officielle au Canada.

Le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy a déclaré hier que le premier ministre Jean Chrétien avait invité M. Arafat à Ottawa pour lui faire part de ses préoccupations à l'égard de l'éventuelle proclamation d'indépendance, et discuter d'autres questions régionales. M. Arafat fait l'objet de pressions croissantes pour reporter cette proclamation, jusqu'à ce qu'une entente à l'amiable soit conclue avec Israël.

Selon M. Axworthy, c'est ce message que transmettra le Canada aujourd'hui. «Nous ne croyons pas que c'est approprié, a-t-il dit. Nous croyons toujours qu'un règlement négocié est le moyen le plus efficace d'obtenir un accord de paix.»

Les responsables des Affaires étrangères disent que le Canada ne s'oppose pas à la création d'un État palestinien indépendant, à condition qu'on y parvienne par des négociations entre Palestiniens et Israéliens, plutôt que de manière unilatérale. M. Arafat menace depuis un certain temps déjà de déclarer l'État palestinien indépendant en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, le 4 mai. C'est la date à laquelle les accords d'Oslo, signés avec Israël en 1993, viennent à échéance. En vertu de ces accords, c'est également la date à partir de laquelle M. Arafat pourrait proclamer un État palestinien.

Le problème est que les négociations entre Israël et les Palestiniens, qui devaient débiter avant l'indépendance, sont à peine entamées, ce qui signifie qu'une déclaration enfreindrait les accords, soutient Israël. De plus, la date du 4 mai précède d'à peine deux semaines des élections en Israël.

Israël a promis des représailles, voire de reprendre des régions actuellement sous contrôle palestinien, si Arafat va de l'avant avec son projet. Les dirigeants palestiniens s'inquiètent pour leur statut au lendemain du 4 mai, une fois les accords d'Oslo expirés, et se demandent si les négociations continueraient de stagner.

Par amour du public



TAK KI-YOUNG REUTERS

LA SYMPATHIE DU PUBLIC, voilà ce qu'essaie de gagner le ministre des Finances et de l'Économie de la Corée du Sud, Lee Kyu-sung (à gauche), qui ne fait pas le pitre, mais participe plutôt avec d'autres dirigeants à une séance de perfectionnement. Le ministre veut que son personnel apprenne les rudiments de l'étiquette afin d'être plus amicaux et courtois avec les citoyens.

La situation des handicapés se détériore

Ottawa (PC) — La Commission canadienne des droits de la personne constate, dans son rapport annuel publié hier, que la situation des personnes handicapées s'est détériorée plutôt que de s'améliorer et que l'équité salariale est encore une affaire de gros sous pour les gouvernements et l'entreprise privée.

Pourtant, des progrès importants avaient été réalisés au fil des années en matière de droit à l'égalité, mais «malheureusement, la situation réelle des personnes handicapées s'est encore détériorée en 1998», affirme la prési-

dente de la commission, Michelle Falardeau-Ramsay. Dans les entreprises privées sous compétence fédérale (banques, télécommunications, transports), la proportion des employés handicapés a diminué de 2,7 % en 1996 à 2,3 % à fin de 1997.

Mme Falardeau-Ramsay avance que cette baisse est sans doute attribuable en bonne partie au ralentissement économique du début des années 1990, dont les effets ne se sont pas résorbés. «Avec toutes les mises à pied qu'il y a eu, c'a été une période difficile pour tout le monde et que les

groupes qui étaient déjà désavantagés en ont souffert davantage», explique-t-elle. De plus, note-t-elle, une fausse perception existe chez les employeurs à l'égard des coûts engendrés par l'embauche des personnes handicapées. Or, des études démontrent que ces coûts sont souvent inférieurs à 500 \$.

D'où la nécessité, selon elle, pour le gouvernement fédéral d'adopter une loi qui aurait des dents afin de forcer les entreprises à employer des personnes handicapées. Le constat que jette la commission en matière d'équité salariale n'est guère plus reluisant.

À Ottawa

La ministre du Travail veut trouver une solution à long terme pour les sans-abri

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le premier ministre Jean Chrétien a confié de nouvelles fonctions à la ministre du Travail, Claudette Bradshaw, qui aura désormais la charge de coordonner les politiques fédérales à l'égard des sans-abri.

Mme Bradshaw a souligné qu'elle entreprendra une tournée de deux semaines au pays pour rencontrer personnellement des sans-logis et des organismes qui œuvrent dans ce domaine. Son but, c'est de trouver une «solution à long terme» et de mieux coordonner les efforts des 11 ministères fédéraux qui doivent formuler des politiques à l'endroit des sans-abri. Fraîchement nommée à ces fonctions hier matin, elle n'avait pas de solution toute faite à proposer.

«On met de l'argent dans nos communautés et on investit pour lutter contre la pauvreté et l'abus. Il faut regarder où va cet argent-là. Il faut regarder quel programme est efficace et lequel ne l'est pas et où on va mettre l'argent. Il y a eu de grosses coupures et maintenant qu'on a commencé à donner de l'argent aux provinces, il faut regarder où elles vont le mettre, l'argent. Où est-ce qu'on va mettre l'argent maintenant qu'on a équilibré notre budget?»

Son rôle en est un de coordonnateur des efforts du fédéral, des provinces et des municipalités qui sont responsables des sans-abri. La députée de Moncton a tout de suite précisé qu'elle voulait travailler dans l'esprit de l'accord sur l'union sociale signé par les provinces à l'exception du Québec.

La nouvelle a été confirmée hier par le premier ministre Jean Chrétien à l'issue de la réunion hebdomadaire du conseil des ministres. M. Chrétien a reconnu que Mme Bradshaw était la «personne tout indiquée» pour mener ce projet à terme. Elle sera peut-être invitée à siéger au puissant Comité ministériel des affaires sociales présidé par la ministre de la Justice, Anne McLellan. Fondatrice de l'organisme Headstart à Moncton, un organisme d'aide aux enfants et parents démunis, la députée est bien connue des milieux communautaires.

La députée néo-démocrate de Beauséjour-Petitcodiac, Angela Vautour, a salué la nomination de Mme Bradshaw. Mais elle estime que la vague de coupes budgétaires importantes imposée par les libéraux et la réforme de l'assurance-emploi a provoqué la crise des sans-abri.

Danse en



• LES ACTUALITÉS •

Tragédie des Éboulements

Le coroner suggère de confier le contrôle routier à la SQ

La crédibilité de la Société de l'assurance automobile du Québec est sérieusement remise en question

Dans un rapport de 200 pages, le coroner Luc Malouin émet une vingtaine de recommandations au ministère des Transports et aux organismes publics concernés afin d'éviter que se reproduise un accident routier comme la tragédie des Éboulements, qui a fait 44 morts en octobre 1997.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le coroner Luc Malouin recommande au gouvernement de soutenir à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) le contrôle routier afin de le confier à la Sûreté du Québec avec les « budgets et les ressources nécessaires ». Dans son rapport sur la tragédie des Éboulements, le coroner s'attaque à la crédibilité de la SAAQ en l'accusant de penser davantage à la rentabilité qu'à la sécurité. « Malheureusement, une société d'assurance collective telle que la SAAQ n'a pas la même gestion et la même responsabilité qu'un corps de police tel que le contrôle routier. Si les têtes dirigeantes du contrôle routier n'ont pas la mentalité et les attitudes nécessaires, le tout se répercute malheureusement sur le travail sur le terrain, et c'est malheureusement ce qui semble être le cas », conclut le coroner Malouin.

L'accident des Éboulements impliquant un autocar des Autobus Mercier, qui avait fait 44 victimes le 13 octobre 1997, aurait pu être évité, selon le coroner. La majorité des victimes étaient des personnes âgées de Saint-Bernard, en Beauce. Pour éviter qu'une telle tragédie se reproduise, il recommande donc l'usage obligatoire du frein moteur dans la grande côte des Éboulements ainsi que dans toutes les côtes à risque du Québec.

M. Malouin pense également qu'on devrait resserrer les critères pour l'obtention d'un permis de transport par autobus. À ce sujet, il suggère la tenue d'examen théoriques et pratiques pour les demandeurs de permis. Enfin, il recommande la poursuite des études sur le port de la ceinture de sécurité dans les autobus.

Chevrette en discute

Le ministre des Transports, Guy Chevrette, discutera du rapport Malouin aujourd'hui avec ses collègues du conseil des ministres. Il répondra ensuite demain, point par point a-t-il promis hier, aux recommandations du coroner Malouin. M. Chevrette a souligné le fait que les travaux effectués sur la côte des Éboulements depuis la tragédie n'avaient pas fait l'objet de critiques du coroner.

« Le ministère des Transports a déjà réalisé des choses depuis l'accident. La SAAQ a déjà réalisé des choses. Je veux rendre tout ça public. »

Soulignant l'excellence du travail des secouristes dans les minutes qui ont suivi l'accident fatal du mois d'octobre 1997, le coroner Malouin est beaucoup moins tendre avec la SAAQ. Il reproche notamment à la société d'État de ne pas respecter ses engagements dans la vérification des équipements d'entreprises comme Autobus Mercier.

« Je crois qu'André Mercier est en fait le résultat de tout un système qui



ARCHIVES LE DEVOIR

L'accident avait fait 44 victimes le 13 octobre 1997.

permettait alors à peu près à n'importe qui de devenir transporteur public sans qu'il n'ait les connaissances ou les habiletés nécessaires», écrit M. Malouin.

Le coroner s'en prend également au non-respect du règlement de la SAAQ sur les heures de conduite et de travail des chauffeurs d'autobus. Quant aux normes de sécurité routi-

ère, il invite la SAAQ à aller plus loin dans le domaine de la vérification mécanique obligatoire des véhicules.

« Tant que nous n'aurons pas un bilan routier amélioré quant à l'état des véhicules lourds, il faut multiplier les efforts et les contrôles. »

Également, le coroner Luc Malouin ne commentera son rapport que demain en conférence de presse.

Des directives troublantes

PRESSE CANADIENNE

Quelques jours après la tragédie routière qui a fait 44 morts dans Charlevoix en octobre 1997, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) avisait ses contrôleurs routiers de continuer leur pratique de ne pas importuner les autobus sur les routes.

« Je tiens également à souligner qu'il est convenu que le contrôle des véhicules affectés au transport des personnes s'effectue soit à l'origine, soit à destination, afin d'éviter aux passagers les inconvénients d'une inspection sur route », écrivait aux contrôleurs routiers, Robert Desrochers, directeur territorial du contrôle routier pour l'Estrie et le Grand Montréal.

En clair, cela voulait dire que les contrôleurs routiers devaient continuer à vérifier les autobus lorsque stationnés dans les garages des transporteurs ou seulement une fois leur voyage terminé.




Cette directive, émise le 4 novembre 1997, soit quelques jours après l'accident des Éboulements, a


fait sursauter le coroner Luc Malouin lors de son enquête. Il lui est apparu évident que les décisions des responsables du contrôle routier de la SAAQ ne tiennent pas compte des préoccupations des responsables de la sécurité routière.

À la SAAQ, on soutenait hier que la directive de M. Desrochers s'inscrivait dans « une stratégie de contrôle » rendue nécessaire par les moyens de pression des contrôleurs routiers qui stoppaient tout ce qui roulait.

Le coroner estime que la SAAQ a cédé « à des pressions de l'industrie » et n'intervient pas sur les routes sous prétexte qu'on ne fait pas cela ailleurs en Amérique du Nord. Cela pourrait importuner les passagers des autobus, en particulier les touristes.

Sur les 120 000 véhicules vérifiés sur les routes en 1996, on comptait 400 autobus. La SAAQ n'était pas plus déranger pour les entreprises puisque, selon le rapport Malouin, seulement 3,6 % d'entre elles avaient reçu la visite de ses contrôleurs cette année-là.

| | | |
|---|--|---|
|  <p>Université du Québec à Montréal</p> |  <p>CEPES Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité</p> |  |
| <p>LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET MILITAIRE DE LA CHINE : VERS UNE RUPTURE DE L'ÉQUILIBRE ASIATIQUE? Au Crowne Plaza, 505, rue Sherbrooke Est, le vendredi 26 mars 1999 à 8h30</p> | | |
| <p>Les fondements économiques, politiques et idéologiques et les objectifs de la politique extérieure de la Chine Conférencier : Jean-Luc Domenach Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris</p> | <p>L'état et les perspectives d'avenir des relations entre la Chine et le Japon Conférencier : Claude-Yves Charron UQAM</p> | |
| <p>Current trends and goals in China's military capabilities Conférencière : June Teufel Dreyer University of Miami</p> | <p>Relations between China and Canada Conférencier : Bernie Frolic York University, Toronto</p> | |
| <p>China and nuclear proliferation in South Asia Conférencier : T.V. Paul Université McGill</p> | <p>Problems and prospects for Chinese-U.S. relations Conférencier : Robert Ross Harvard University</p> | |
| <p>Current issues and trends in Chinese-Russian relations Conférencier : Bruce A. Elleman Texas Christian Univ.</p> | <p>Table ronde de synthèse entre les conférenciers</p> | |
| <p>Information : Pierre Jolicoeur INSCRIPTION GRATUITE</p> | <p>Intervenant : Jacques Lévesque Directeur - CEPES</p> | |
| | <p>Tél: (514) 987-8929 Fax: (514) 987-4749</p> | |



LES GRANDS PRIX QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ

APPEL PUBLIC DE CANDIDATURES

Les Grands Prix québécois de la qualité constituent la plus haute distinction remise par le Premier ministre du Québec aux entreprises privées et organismes publics les plus performants.

Objectifs
Les Grands Prix québécois de la qualité visent à reconnaître publiquement les entreprises privées et organismes publics du Québec qui ont réussi à appliquer les principes de la qualité totale à tous les aspects de leurs activités et qui ont obtenu des résultats remarquables.

Critères d'admissibilité
Toute organisation, qu'elle soit manufacturière, de services, commerciale, publique ou privée, à but lucratif ou non, et qui a un établissement au Québec, est admissible à un des Grands Prix. La seule exigence est que les principales décisions, concernant la gestion de la qualité ou l'application de la stratégie émanant du siège social, résultent directement de l'organisation (unité de production ou de services autonomes).

Mise en candidature
Les entreprises privées et les organismes publics intéressés à poser leur candidature peuvent obtenir les documents de mise en candidature auprès du Mouvement québécois de la qualité ou du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Période d'inscription
Les organisations intéressées à poser leur candidature aux Grands Prix québécois de la qualité 1999 ont jusqu'au 30 juin inclusivement pour nous faire parvenir leur dossier complet.

Renseignements :
Madame Isabelle Tremblay
Mouvement québécois de la qualité
455, rue Saint-Antoine Ouest
Bureau 404
Montréal (Québec) H2Z 1J1
Téléphone : (514) 874-9933/
poste 223
Télécopieur : (514) 866-4600

Monsieur Jacques La Rue
Direction de l'entrepreneuriat
et de la gestion d'entreprises
Ministère de l'Industrie et du Commerce
770, rue Sherbrooke Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H3A 1G1
Téléphone : (514) 982-3008
Télécopieur : (514) 873-9912






réchauffez la planète

Envoyez vos dons :
3680, rue Jeanne-Mance, bureau 410
Montréal (Québec) H2X 2K5
(514) 982-6622 1-800-471-SUCO
www.suco.org



ligne

Nouveau forfait **Accès Local** PME:

8 services et la ligne d'affaires pour 39,95 \$ par mois.

Avec le forfait **Accès Local**^{MC} PME incluant la ligne d'affaires et 8 services dont l'Appel en attente, l'Affichage du nom et du numéro, le Renvoi d'appel, la Conférence à trois et le Rappel du dernier numéro pour seulement 39,95 \$* par mois, les affaires vont bouger. Découvrez d'autres offres tout aussi avantageuses dans notre guide **Avantage Forfaits PME**^{MC}. Pour connaître tous les détails et vous inscrire, appelez-nous.

1 877 PME-BELL^{MC}

www.bell.ca/solutions



En affaires, il n'y a que des solutions.^{MC}



LE DEVOIR

POLITIQUE

Sommet de l'APEC

La GRC veut établir «ce qui s'est réellement passé»

IAN BAILEY
PRESSE CANADIENNE

Vancouver — Les policiers de la Gendarmerie royale du Canada qui comparaissent devant la Commission des plaintes du public contre la GRC feront valoir la nécessité de trouver un équilibre entre les droits des manifestants et la sécurité des chefs d'État qui participaient au sommet de l'APEC à Vancouver, ont indiqué hier les avocats des policiers.

Selon Jim Williams, avocat du sergent d'état-major Hugh Stewart, qu'on a pu voir à la télé en train d'asperger des manifestants de poivre de Cayenne, les policiers ont fait l'objet de maintes «accusations et d'allégations». «Le moment est venu d'entreprendre la tâche d'établir ce qui s'est réellement passé et pourquoi ça s'est passé», a dit M. Williams.

L'avocat a soutenu que la police est prête à se soumettre à l'examen juste et complet des événements mené par le président de la commission, l'ex-juge Ted Hughes. «[Les agents] sont convaincus que ce qu'ils ont fait était légitime et approprié compte tenu des circonstances», a dit M. Williams.

La commission a reçu plus de 40 plaintes après la répression musclée de manifestants opposés à la venue du dictateur indonésien Suharto lors du sommet de l'APEC de 1997.

Plusieurs manifestants ont été arrêtés, certains ont été copieusement aspergés de poivre de Cayenne. Des jeunes femmes ont même été soumises à des fouilles à nu, alors que ce ne fut pas le cas pour aucun de leurs collègues masculins.

Le président de la commission doit aussi chercher à découvrir si, comme plusieurs l'allèguent, le cabinet du premier ministre Jean Chrétien a demandé à la GRC de contenir toute manifestation pouvant embarrasser ses invités. Plusieurs documents et notes de services émanant du gouvernement et de la GRC tendent à confirmer ces allégations.

Parmi les documents déposés hier se trouvait une note transmise par un policier à son supérieur et indiquant que le cabinet de M. Chrétien avait demandé aux organisateurs «de tout faire» pour s'assurer que Suharto participe au sommet, les responsables indonésiens redoutant la présence de manifestants.

Bouchard veut rendre public son témoignage devant la CAI

Le premier ministre dit vouloir faire toute la lumière sur les allégations de fuites de renseignements personnels qui ont fait l'objet de l'enquête avortée de la CAI après 18 mois de travaux. L'opposition libérale continue de demander une enquête publique.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard affirme vouloir faire toute la lumière sur les allégations de fuites de renseignements personnels qui ont fait l'objet de l'enquête avortée de la CAI après 18 mois de travaux. L'opposition libérale continue de demander une enquête publique.

Le premier ministre Bouchard souhaite toujours que la lumière soit faite sur les allégations de fuites de renseignements personnels du ministère du Revenu impliquant un ancien membre de son cabinet. Il est même prêt à rendre public le témoignage qu'il a livré à huis-clos devant la Commission d'accès à l'information (CAI) l'an dernier.

Le conseil des ministres décidera aujourd'hui de la suite à donner à l'enquête avortée de la CAI la semaine dernière à ce sujet.

Le président de la CAI, Paul-André Comeau, a mis fin aux travaux le 16 mars en alléguant un conflit ouvert avec le procureur de la commission, Marc Bergeron. Celui-ci avait deman-

dé la récusation de M. Comeau une semaine plus tôt, alléguant une apparence de conflit d'intérêts avec l'avocat Raymond Doray. Puis, jeudi, le ministre Guy Chevrette a rendu public son témoignage donné à huis-clos devant la CAI, où il appert que les enquêteurs doutaient eux-mêmes du résultat de leur travail.

Les libéraux veulent plus

À sa première période de questions depuis son voyage en Europe, le premier ministre Bouchard a donc fait l'objet d'un tir de barrage de l'opposition libérale hier, qui réclame toujours une enquête publique, indépendante et complète. M. Bouchard a indiqué que le conseil des ministres prendra aujourd'hui «une décision qui va faire en sorte que la lumière soit faite».

Toutefois, il n'est pas clair que cette décision du gouvernement favori-

sera nécessairement la tenue d'une enquête publique. L'an dernier et à plusieurs reprises, M. Bouchard avait dit craindre que des interrogatoires publics finissent par donner des allures de cirque à toute cette affaire. Après l'échec de la CAI, M. Bouchard serait peut-être tenté de recourir maintenant à un processus d'enquête différent.

«Il y a eu une commission publique, a-t-il répondu au chef de l'opposition, Jean Charest, qui lui demandait s'il avait quelque chose à cacher. Elle a avorté dans les circonstances qu'on connaît. Le gouvernement a maintenant le dossier entre les mains. [...] Ce n'est pas de la faute du gouvernement si cette commission a avorté.»

M. Bouchard répète qu'il a bien hâte de témoigner publiquement, lui qui a été assigné à la faire à deux occasions, chaque fois reportées. Il soutient que son gouvernement a tout fait pour collaborer à l'enquête de la CAI, contrairement, dit-il, à l'opposition libérale, dont la demande de participation aux travaux de la CAI aura finalement retardé l'enquête de

six mois. Un des témoins importants de la CAI, l'ancien chef de cabinet bloquiste André Néron, demande une enquête publique qui pourrait être présidée par le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby. Il ajoute que les agissements du président de la CAI, Paul-André Comeau, devraient également faire l'objet d'une enquête à laquelle il s'engage à collaborer étant donné que son «intégrité est en cause».

«Jusqu'à ce jour, écrit M. Néron, les dirigeants du gouvernement du Québec, ceux de la CAI et le premier ministre en tête se sont moqués de nous. La justice est souvent comme une toile d'araignée, elle attrape les petites mouches alors que les gros bourdons passent au travers.»

M. Néron ouvrirait au Bloc québécois à Ottawa en 1996 quand la fuite de renseignements personnels au sujet du dossier fiscal du député Ghislain Lebel se serait produite. Des renseignements auraient émané du ministère du Revenu et transité par le cabinet de M. Bouchard avant de se retrouver à Ottawa.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS

HEURES DE TOMBÉE POUR LA FÊTE DE PÂQUES

Édition du vendredi 2 avril 1999:
les réservations doivent être faites le mercredi 31 mars avant 12h 00

Édition du samedi 3 avril 1999:
les réservations doivent être faites le mercredi 31 mars avant 16h 00

Édition du mardi 6 avril 1999:
les réservations doivent être faites le jeudi 1^{er} avril avant 12h 00

Édition du mercredi 7 avril:
les réservations doivent être faites le jeudi 1^{er} avril avant 16h 00

Le journal ne sera pas publié le lundi 5 avril 1999.

Nos bureaux seront fermés le vendredi 2 avril et le lundi 5 avril.

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, NO. 505-61-019090-969, 505-61-019079-961, Paraparcours des Amendes, Partie demanderesse -vs- Nicolas Claude, Partie défenderesse. Le 5^{ème} jour de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 505-61-019090-969, 505-61-019079-961, Paraparcours des Amendes, Partie demanderesse -vs- Nicolas Claude, Partie défenderesse. Le 5^{ème} jour de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 505-61-019090-969, 505-61-019079-961, Paraparcours des Amendes, Partie demanderesse -vs- Nicolas Claude, Partie défenderesse. Le 5^{ème} jour de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 505-61-019090-969, 505-61-019079-961, Paraparcours des Amendes, Partie demanderesse -vs- Nicolas Claude, Partie défenderesse. Le 5^{ème} jour de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 505-61-019090-969, 505-61-019079-961, Paraparcours des Amendes, Partie demanderesse -vs- Nicolas Claude, Partie défenderesse. Le 5^{ème} jour de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 505-61-019090-969, 505-61-019079-961, Paraparcours des Amendes, Partie demanderesse -vs- Nicolas Claude, Partie défenderesse. Le 5^{ème} jour de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 505-61-019090-969, 505-61-019079-961, Paraparcours des Amendes, Partie demanderesse -vs- Nicolas Claude, Partie défenderesse. Le 5^{ème} jour de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

avis de la demande de placement concernant l'enfant Jair Whyte né(e) le 19 février 1986 a été déposé à votre intention au Greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé(e) qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer les demandes que vous entendez faire valoir, les requérants pourront obtenir un jugement par défaut.

Montréal, le 15 mars 1999
GREFFIER-ADJOINT

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 500-12-246155-992

COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE DES DIVORCES)
JACK STUPP

Partie demanderesse -vs- ALTINASHASH MUSSALIMOVA

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ALTINASHASH MUSSALIMOVA, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal, Québec, Salle 1.100 dans les TRENTE (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

Une copie de la DÉCLARATION EN DIVORCE a été remise au greffe à l'intention de ALTINASHASH MUSSALIMOVA.

Lieu: Montréal
Date: 19 mars 1999

MICHEL MARTIN
Greffier adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 505-61-019090-969, 505-61-019079-961, Paraparcours des Amendes, Partie demanderesse -vs- Nicolas Claude, Partie défenderesse. Le 5^{ème} jour de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 505-61-019090-969, 505-61-019079-961, Paraparcours des Amendes, Partie demanderesse -vs- Nicolas Claude, Partie défenderesse. Le 5^{ème} jour de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

avis est donné selon l'Article 795 du Code Civil du Québec que: M. Gilles Lépine décédé le 13 mars 1999 demeurant au: 7445 Hochelaga, Montréal, Québec H1N 3V2.

L'inventaire des biens est déposé au bureau du Scotia Trust, 1800 McGill Collège, Montréal, Québec, H3A 3K9 pour fin de consultation.

Montréal le 22 mars 1999

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 700-12-028044-998

COUR SUPÉRIEURE
CAROLINE DUPUIS

Partie demanderesse c. THOMAS CARRASCO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à THOMAS CARRASCO de comparaître au greffe de cette Cour situé au 400, boul. Laviolette à St-Jérôme, salle SS.05, dans un délai de (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce et avis a été remise au greffe à l'intention de THOMAS CARRASCO.

Lieu: St-Jérôme
Date: 18 mars 1999

CAROLLE RAYMOND
GREFFIERE-ADJOINTE

Mes Parent, Poirier
Avocats
4385, rue St-Hubert
Montréal, Qc. H2J 2X1
Tél.: (514) 523-9373

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 505-61-019090-969, 505-61-019079-961, Paraparcours des Amendes, Partie demanderesse -vs- Nicolas Claude, Partie défenderesse. Le 5^{ème} jour de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 505-61-019090-969, 505-61-019079-961, Paraparcours des Amendes, Partie demanderesse -vs- Nicolas Claude, Partie défenderesse. Le 5^{ème} jour de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 505-61-019090-969, 505-61-019079-961, Paraparcours des Amendes, Partie demanderesse -vs- Nicolas Claude, Partie défenderesse. Le 5^{ème} jour de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 505-61-019090-969, 505-61-019079-961, Paraparcours des Amendes, Partie demanderesse -vs- Nicolas Claude, Partie défenderesse. Le 5^{ème} jour de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, NO. 540-43-000302-997

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE DE LA JEUNESSE
A. M. GÉRARD SYLVESTRE ET
PATRICIA DANIEL
Adresse inconnue

ORDONNANCE

Le Tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance, à la Cour du Québec chambre de la jeunesse du district de Laval, 2800 Boul. St-Martin ouest, Laval, et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'admissibilité à l'adoption concernant l'enfant xxxxx né(e) le xxxxx a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé(e) qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux, il pourra être obtenu contre vous un jugement par défaut.

Laval, le 9 mars 1999

DIANE BOIVIN
Greffier-adjoint
Cour du Québec
Chambre de la jeunesse

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie «9054-5062 QUÉBEC INC.», ayant son siège social au 415, rue Ampère, bureau 1, Laval, Québec, H7N 5B1, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 19 mars 1999

COLBY, MONET, DEMERS,
DELAGE & CREVIER
Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie J. MASHAL & CIE INC./J. MASHAL & CO. INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 mars 1999

MEDELSON ROSENZWEIG
SHACTER
Les procureurs de la compagnie

notre site web a besoin de vos idées

Les éco-collectivités du millénaire sur la Voie verte

L'environnement vous préoccupe? Partagez vos réflexions avec d'autres citoyens dans le site Web éco-collectivités du millénaire. Conçu pour réunir les gens qui se chargent de l'environnement, ce site Web renferme de l'information sur les pratiques exemplaires, les outils, les occasions de réseautage, outre des conseils et beaucoup plus encore. Transformez votre préoccupation en action - visitez le www.ec.gc.ca/eco/ajour.htm.

Canada

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, NO. 500-12-219754-946

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT GREFFIER-ADJOINT
DAME PHAN, THI HONG HOA

Partie demanderesse c. M. PHAN, XUAN THAI

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à M. PHAN, XUAN THAI de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 rue St-Antoine est, à Montréal, Québec, salle 2.17, à 9h00, le 30 avril 1999 de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la requête en modification des mesures accessoires a été remise au greffe à l'intention de M. PHAN, XUAN THAI.

Lieu: Montréal
Date: 19 mars 1999

MICHEL MARTIN

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS Article 102(4) de la Loi

Dans l'affaire de la faillite de: 3209245 CANADA INC.

AVIS est par la présente donné que la faillite de: 3209245 CANADA INC., corporation dûment constituée selon la Loi et ayant sa place d'affaire située au 3518, rue Jessica, Fabreville, Laval, province de Québec H7P 5V9 est survenue le 12^{ème} jour de mars 1999, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2^{ème} jour d'avril 1999, à 9 h 30 de l'avant-midi, au bureau du syndic, 10, Grand Boulevard, bureau 202, Ile Perrot (QC).

Fait à Ile Perrot (Québec), ce 17^{ème} jour de mars 1999.

Richard Lapointe, Syndic

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC.
Syndic de faillites
10, Grand Boulevard
Bureau 202
Ile Perrot (QC) J7V 7P8
Téléphone: (514) 453-9857
Ligne Mt: (514) 497-9290
Télex: (514) 453-2134

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné, en conformité avec les dispositions de l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. ch. I-13.3), à l'effet que le Comité exécutif de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, lors de la séance ordinaire tenue le 22 mars 1999, a adopté le règlement CE-2-1999, par lequel le directeur général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est autorisé, au cas d'absence ou d'incapacité d'agir du secrétaire général, à signer les procès-verbaux des séances du Comité exécutif, les documents émanant de la Commission scolaire, de même que les documents extraits des archives de la Commission scolaire, tels documents ainsi signés ayant valeur authentique.

Ce nouveau règlement est sanctionné par la résolution #CE98/99-03-041, et entrera en vigueur à compter du jour de la publication du présent avis.

Alain Gauthier, secrétaire général
1100, boulevard Côte Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1
Donné à St-Laurent, ce 24 mars 1999.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS Article 102(4) de la Loi

Dans l'affaire de la faillite de: 3209245 CANADA INC.

AVIS est par la présente donné que la faillite de: 3209245 CANADA INC., corporation dûment constituée selon la Loi et ayant sa place d'affaire située au 3518, rue Jessica, Fabreville, Laval, province de Québec H7P 5V9 est survenue le 12^{ème} jour de mars 1999, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2^{ème} jour d'avril 1999, à 9 h 30 de l'avant-midi, au bureau du syndic, 10, Grand Boulevard, bureau 202, Ile Perrot (QC).

Fait à Ile Perrot (Québec), ce 17^{ème} jour de mars 1999.

Richard Lapointe, Syndic

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC.
Syndic de faillites
10, Grand Boulevard
Bureau 202
Ile Perrot (QC) J7V 7P8
Téléphone: (514) 453-9857
Ligne Mt: (514) 497-9290
Télex: (514) 453-2134

AVIS est par la présente donné que RÉJEAN BOUCHARD a déposé une cession de ses biens entre les mains de RAYMOND CHABOT INC. le 16 mars 1999 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 avril 1999, à 10 h 00, au bureau du syndic au 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900, Montréal (Québec).

MONTRÉAL, ce 18^{ème} jour de mars 1999.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de faillite de Réjean Bouchard
Réjean Bouchard, CIP
Responsable de l'actif
600, rue de La Gauchetière ouest
Bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 4L8

AVIS public

Service du greffe
Usage conditionnel

Avis public est donné que le comité exécutif de la Ville de Montréal, à sa séance prévue pour le 14 avril 1999 à 9h, sera saisi de demandes d'autorisation pour exercer un usage conditionnel, pour les propriétés situées aux adresses suivantes, selon les dispositions du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1):

- 2219-2231, rue Bélanger: agrandissement de l'usage dérogatoire «restauration» dans une partie de l'étage du bâtiment portant les numéros 2219-2231, rue Bélanger. (S980393035)

- 10835, rue Saint-François-d'Assise: implantation de l'usage «Stationnement en cours avant de l'immeuble». (S980545054)

Selon ce règlement, tout intéressé qui désire formuler des commentaires au comité exécutif relativement à ces demandes doit le faire par écrit au plus tard le 6 avril 1999, à l'attention du greffier, hôtel de ville, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R.113A, Montréal, H2Y 1C6.

Montréal, le 24 mars 1999
Le greffier,
M^{re} Léon Laberge

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS Article 102(4) de la Loi

Dans l'affaire de la faillite de: 3209245 CANADA INC.

AVIS est par la présente donné que la faillite de: 3209245 CANADA INC., corporation dûment constituée selon la Loi et ayant sa place d'affaire située au 3518, rue Jessica, Fabreville, Laval, province de Québec H7P 5V9 est survenue le 12^{ème} jour de mars 1999, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2^{ème} jour d'avril 1999, à 9 h 30 de l'avant-midi, au bureau du syndic, 10, Grand Boulevard, bureau 202, Ile Perrot (QC).

Fait à Ile Perrot (Québec), ce 17^{ème} jour de mars 1999.

Richard Lapointe, Syndic

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC.
Syndic de faillites
10, Grand Boulevard
Bureau 202
Ile Perrot (QC) J7V 7P8
Téléphone: (514) 453-9857
Ligne Mt: (514) 497-9290
Télex: (514) 453-2134

AVIS est par la présente donné que RÉJEAN BOUCHARD a déposé une cession de ses biens entre les mains de RAYMOND CHABOT INC. le 16 mars 1999 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 avril 1999, à 10 h 00, au bureau du syndic au 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900, Montréal (Québec).

MONTRÉAL, ce 18^{ème} jour de mars 1999.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de faillite de Réjean Bouchard
Réjean Bouchard, CIP
Responsable de l'actif
600, rue de La Gauchetière ouest
Bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 4L8

AVIS est par la présente donné que RÉJEAN BOUCHARD a déposé une cession de ses biens entre les mains de RAYMOND CHABOT INC. le 16 mars 1999 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 avril 1999, à 10 h 00, au bureau du syndic au 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900, Montréal (Québec).

MONTRÉAL, ce 18^{ème} jour de mars 1999.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de faillite de Réjean Bouchard
Réjean Bouchard, CIP
Responsable de l'actif
600, rue de La Gauchetière ouest
Bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 4L8

AVIS est par la présente donné que RÉJEAN BOUCHARD a déposé une cession de ses biens entre les mains de RAYMOND CHABOT INC. le 16 mars 1999 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 avril 1999, à 10 h 00, au bureau du syndic au 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900, Montréal (Québec).

MONTRÉAL, ce 18^{ème} jour de mars 1999.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de faillite de Réjean Bouchard
Réjean Bouchard, CIP
Responsable de l'actif
600, rue de La Gauchetière ouest
Bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 4L8

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné, en conformité avec les dispositions de l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. ch. I-13.3), à l'effet que le Comité exécutif de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, lors de la séance ordinaire tenue le 22 mars 1999, a adopté le règlement CE-2-1999, par lequel le directeur général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est autorisé, au cas d'absence ou d'incapacité d'agir du secrétaire général, à signer les procès-verbaux des séances du Comité exécutif, les documents émanant de la Commission scolaire, de même que les documents extraits des archives de la Commission scolaire, tels documents ainsi signés ayant valeur authentique.

Ce nouveau règlement est sanctionné par la résolution #CE98/99-03-041, et entrera en vigueur à compter du jour de la publication du présent avis.

Alain Gauthier, secrétaire général
1100, boulevard Côte Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1
Donné à St-Laurent, ce 24 mars 1999.

AVIS est par la présente donné que RÉJEAN BOUCHARD a déposé une cession de ses biens entre les mains de RAYMOND CHABOT INC. le 16 mars 1999 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 avril 1999, à 10 h 00, au bureau du syndic au 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900, Montréal (Québec).

MONTRÉAL, ce 18^{ème} jour de mars 1999.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de faillite de Réjean Bouchard
Réjean Bouchard, CIP
Responsable de l'actif
600, rue de La Gauchetière ouest
Bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 4L8

AVIS est par la présente donné que RÉJEAN BOUCHARD a déposé une cession de ses biens entre les mains de RAYMOND CHABOT INC. le 16 mars 1999 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 avril 1999, à 10 h 00, au bureau du syndic au 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900, Montréal (Québec).

MONTRÉAL, ce 18^{ème} jour de mars 1999.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de faillite de Réjean Bouchard
Réjean Bouchard, CIP
Responsable de l'actif
600, rue de La Gauchetière ouest
Bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 4L8

AVIS est par la présente donné que RÉJEAN BOUCHARD a déposé une cession de ses biens entre les mains de RAYMOND CHABOT INC. le 16 mars 1999 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 avril 1999, à 10 h 00, au bureau du syndic au 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900, Montréal (Québec).

MONTRÉAL, ce 18^{ème} jour de mars 1999.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de faillite de Réjean Bouchard
Réjean Bouchard, CIP
Responsable de l'actif
600, rue de La Gauchetière ouest
Bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 4L8

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVAL

APPELS D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

No 7898 Travaux de restauration des arbres municipaux endommagés par les verglas de janvier 1998 - secteur 1 - Lot G-1

No 7900 Travaux de restauration des arbres municipaux endommagés par les verglas de janvier 1998 - Secteur 3 - Lot G-3

No 7904 Travaux de remplacement de conduites d'égoûts et d'aqueduc ainsi que des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs sur une partie des rues Antonio, Lépine, Val-Martin et Olivier-Asselin (règlement numéro L-9745)

No 7905 Travaux d'égoûts, d'aqueduc, d'excavation et de fondation granulaire sur une partie des rues Huguette, Hector et Hudon (règlement numéro L-9792-M)

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de Ville de Laval au 1^{er} Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11^{ème} heure du mardi 13 avril 1999 seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8:15 et 12 heures (midi), et ce, moyennant un dépôt de 40 \$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'en encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

DONNÉ À LAVAL
ce 24 mars 1999

Me Guy Collard,
greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVAL

APPELS D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

No 7896 Réfection de pavage pour l'année 1999

No 7897 Réfection de trottoirs et bordures pour l'année 1999

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de Ville de Laval au 1^{er} Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11^{ème} heure du mardi 13 avril 1999 seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service des travaux publics et de l'environnement urbain, 2550, boulevard Industriel, Chomedey, Ville de Laval, et ce, les jours ouvrables, moyennant un dépôt de 30 \$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'en encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les

• POLITIQUE •

La plainte de Chrétien contre CBC est rejetée

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

L'ombudsman de Radio-Canada, Marcel Pépin, a servi une leçon de journalisme hier au cabinet du premier ministre Jean Chrétien en rejetant la plainte déposée contre le journaliste de CBC Terry Milewski.

Dans une décision diffusée hier, l'ombudsman retrace en effet l'état du droit et l'état des pratiques journalistiques (proximité avec les sources, importance du «journalisme critique», etc.) pour conclure que les reportages de M. Milewski «ne prétent pas à critique du point de vue de l'exactitude et de l'équité».

Le directeur des communications du bureau du premier ministre Chrétien, Peter Donolo, avait déposé une plainte à l'ombudsman en octobre dernier, reprochant au journaliste de CBC d'avoir «diffusé des insinuations, des allégations non fondées et de fausses déclarations» dans sa couverture de l'enquête sur les événements entourant le Sommet de l'APEC en 1997 à Vancouver. Le journaliste avait d'ailleurs été suspendu de CBC.

D'emblée M. Pépin situe l'enjeu: une plainte du bureau du premier ministre représente un précédent, déclare-t-il. Compte tenu du fait que Radio-Canada est une société publique dont l'indépendance des activités journalistiques est garantie par la loi, «mais qui ne relève pas moins de l'autorité indirecte du premier ministre», une plainte provenant du service des communications du chef du gouvernement «revêt donc pour le public et l'ensemble des médias une importance exceptionnelle».

Mais Marcel Pépin traite la plainte comme n'importe quelle autre, à la lumière des mêmes règles journalistiques, précise-t-il.

Donc, après analyse du dossier, il rejette toute accusation de conflit d'intérêts chez Terry Milewski, de la même façon qu'il rejette les accusations de collusion avec ses sources.

Marcel Pépin discute longuement de la notion de «journalisme agressif», qui ne devrait pas être considérée comme biaisée. «On semble confondre objectivité et indifférence, dit-il. L'histoire du journalisme abonde d'exemples où les journalistes prêtent une oreille particulièrement attentive à ceux qui se prétendent victimes des abus du «pouvoir». Si la presse a le devoir de rapporter fidèlement la réalité, elle a aussi une responsabilité sociale et c'est de ce rôle dans la société que participe la démarche d'un journaliste attentif à la cause d'un groupe ou d'une personne aux prises avec un «pou...» quel qu'il soit.»

La plainte faisait valoir que Terry Milewski avait pris parti pour les protestataires de l'APEC. Marcel Pépin estime que le journaliste était pleinement justifié de travailler étroitement avec un groupe en particulier dans la mesure où celui-ci constituait une source d'information et dans la mesure où, «semble-t-il, le Cabinet du premier ministre, tout comme la GRC, n'était pas particulièrement loquace sur tout ce qui concernait la sécurité avant et pendant le sommet de l'APEC».

L'ombudsman qualifie même M. Milewski et certaines sources d'«alliés objectifs». Marcel Pépin a choisi de limiter son étude aux reportages diffusés par Terry Milewski et non aux messages électroniques échangés entre lui et ses sources, qu'il considère de nature privée.

Par contre, il ne cache pas que Terry Milewski a été imprudent. Le ton employé dans son courrier électronique est qualifié par l'ombudsman de «maladroit et imprudent».

Les réformistes accusent Chrétien de s'être placé en situation de conflit d'intérêts

Le premier ministre se défend en indiquant qu'il n'a fait que son devoir

Le premier ministre Jean Chrétien a, pour la première fois hier, défendu lui-même son intégrité et nié s'être trouvé en conflit d'intérêts à la suite de l'octroi d'une subvention fédérale à l'Auberge Grand-Mère, un établissement dans lequel il avait des intérêts jusqu'en avril 1993.

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

En défendant l'attribution d'une subvention fédérale à un hôtel auquel il a déjà été associé, le premier ministre Jean Chrétien estime n'avoir fait que son travail de député et nie avec vigueur s'être placé en situation de conflit d'intérêts, ainsi que le prétend l'opposition.

Le premier ministre Chrétien l'a répété sur tous les tons hier. «C'est le devoir de tout député de représenter ses électeurs et de les aider à créer des emplois», a-t-il dit hier aux Communes et à la sortie du cabinet. Il a mis les réformistes au défi de répéter à l'extérieur de la Chambre les nombreuses accusations qu'ils lan-

cent depuis quelques jours aux Communes, une enceinte où ils jouissent de l'immunité parlementaire.

Des parts dans une auberge

L'Auberge Grand-Mère est un établissement hôtelier de la ville du même nom et dont le fonds de commerce a déjà appartenu à une compagnie à numéro dont M. Chrétien possédait 25 % des actions. La compagnie en question a décidé, en avril 1993, de demeurer propriétaire d'un terrain de golf adjacent mais de vendre ses intérêts dans l'auberge à Yvon Duhaime, un homme d'affaires du coin.

Ce dernier, malgré un rapport faisant état de ses difficultés administratives et financières, a obtenu, en 1997, une subvention de 164 000 \$ du Fonds transito-

re de création d'emplois et un prêt de 615 000 \$ de la Banque de développement du Canada. De plus, au moment de remplir sa demande de subvention du Fonds transitoire, M. Duhaime devait révéler s'il avait un casier judiciaire. Il ne l'a pas fait alors qu'il avait déjà été reconnu coupable d'agression et de conduite en état d'ébriété.

L'opposition n'a pas manqué de relever ce fait mais aussi de souligner que l'adjointe exécutive au bureau de circonscription du premier ministre avait assisté à la réunion où les fonctionnaires ont examiné la demande de subvention de l'Auberge Grand-Mère. Pour les partis d'opposition, cela équivalait à faire pression sur les fonctionnaires en faveur de M. Duhaime.

Mais ce que craint davantage l'opposition, c'est le maintien possible de liens d'affaires entre M. Chrétien et M. Duhaime. Plusieurs partis demandent la tenue d'une enquête ou d'un examen par le Vérificateur général. Selon le néo-démocrate Lorne Nystrom, il faut savoir si l'attribution du prêt et de la subvention a profité au premier mi-

nistre ou à ses associés, dans l'éventualité où M. Duhaime aurait encore eu, au moment de recevoir l'aide d'Ot-tawa, une dette envers eux.

M. Chrétien a été des plus catégoriques au sujet de sa propre situation, hier aux Communes. «Il ne me doit pas un cent, pas un dollar, pas un huard», a-t-il déclaré avec force. Il n'a toutefois pas révélé qui était l'acheteur. Une porte-parole du bureau du premier ministre a précisé hier soir que M. Duhaime ne devait rien non plus aux propriétaires de la compagnie à numéro au moment de ses demandes de subvention et de prêt.

La position de M. Chrétien porte à confusion car, théoriquement, il ne devrait plus être actionnaire de la compagnie à numéro car il a vendu ses actions à l'automne 1993, juste avant d'être assermenté premier ministre.

Le problème, c'est que l'acheteur de ses actions n'a jamais payé M. Chrétien. Ce dernier pourrait donc, selon un avis du conseiller en éthique émis en 1996, en reprendre possession afin de les revendre. Cela signifierait qu'il



Jean Chrétien

ARCHIVES LE DEVOIR

détiendrait à nouveau 25 % des actions de la compagnie à numéro.

La question est de savoir si l'est prévalu de cette disposition. Le bureau du premier ministre insiste que non, ce qu'a confirmé hier le bureau du conseiller en éthique.

Le fédéral accélère le retour au travail de ses cols bleus

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Rien ne fera reculer le gouvernement fédéral, qui accélère le dépôt d'une loi spéciale de retour au travail à l'intention de ses 20 000 cols bleus, manutentionnaires de grain et autres fonctionnaires.

Les députés siègeront toute la nuit

si l'on faut pour débattre de «la loi prévoyant la reprise et le maintien des services gouvernementaux» que parraine le leader parlementaire du gouvernement en Chambre, Don Boudria.

Le premier ministre Jean Chrétien a justifié ce geste en disant que la sécurité du public était en jeu. Dans l'opposition, les libéraux avaient pourtant

poussé de hauts cris contre la loi de retour au travail imposée à ses fonctionnaires par le gouvernement conservateur de Brian Mulroney en septembre 1991. M. Chrétien, qui était chef du Parti libéral du Canada à l'époque, ne se souvenait pas hier des «circonstances» en 1991.

«Je ne sais pas quelles étaient les cir-

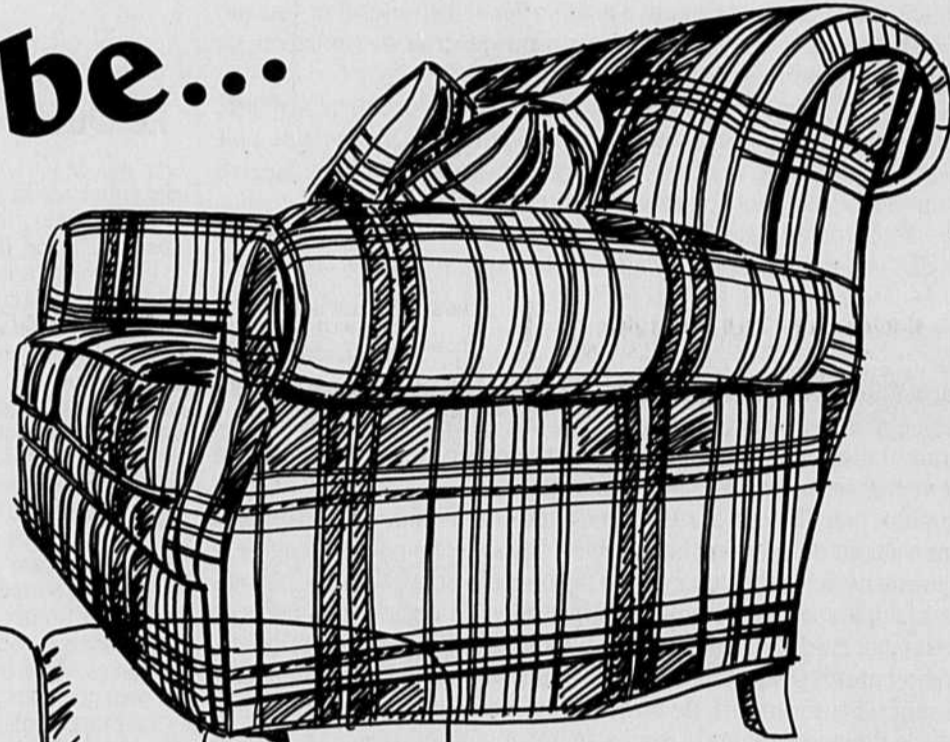
constances, a-t-il expliqué aux journalistes. En ce moment, je sais qu'il y a environ 85 % des ententes qui ont été signées. L'interruption des services et la sécurité publique sont en jeu cette fois.»

De son côté, M. Boudria a souligné que les grèves perlées qui paralysent le système de manutention du grain pénalisent les agriculteurs «qui veulent

vendre leur grain à l'étranger et [compromet] les ventes potentielles de l'avenir». Au port de Vancouver, des grévistes bloquent les livraisons de blé destinées à l'étranger. Les réformistes appuieront le projet de loi gouvernemental. Environ 700 manifestants de l'Alliance s'étaient massés dehors sur la colline parlementaire pour manifester hier.

Osez la courbe...

Pour une durée de 20 jours, Patrimoine vous offre 20% de réduction sur son modèle PUIB dans l'habillage de votre choix. Osez la courbe, osez le confort!



20%

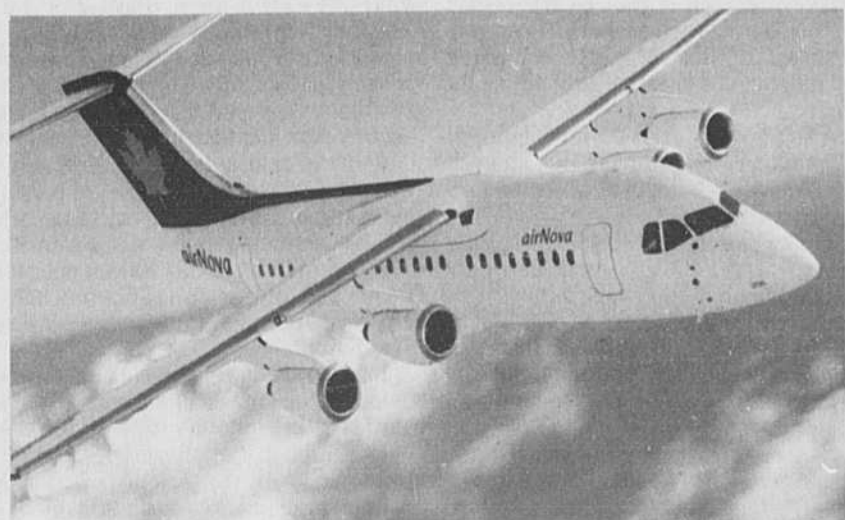
De réduction du 20 mars au 10 avril '99

Patrimoine

Au Centre Décor 440, 3932 Autoroute Laval Ouest, Laval, Qc H7T 2P7

(450) 687-6867

LE JET SEPT-ÎLES SANS ESCALE. LE SEUL. L'UNIQUE.



Nous sommes fiers de vous présenter le nouveau service de jet matinal Montréal-Sept-Îles. Parce que c'est le seul. Parce qu'un petit déjeuner chaud, 6 000 mètres au-dessus du fleuve, c'est bien. Et parce que vous méritez le confort de la classe affaires et le privilège d'être les premiers à destination. Air Nova/Air Alliance. On se comprend.



airNova
airAlliance

É D I T O R I A L

Le dogme du gel

L'augmentation des frais demandés aux étudiants qui prolongent la durée de rédaction de leur mémoire de maîtrise ou de leur thèse de doctorat est un effet pervers du financement inadéquat des universités, notamment du gel des droits de scolarité, une affaire que nous avons transformée en dogme au Québec.

L'

Université de Sherbrooke et l'Université Laval ont annoncé l'augmentation prochaine des frais exigés des étudiants lorsque, après la durée dite normale des études de maîtrise ou de doctorat, ceux-ci prolongent la rédaction de leur mémoire ou de leur thèse. L'Université de Montréal est sur le point de leur emboîter le pas.

Ces frais, variant actuellement de 67 \$ à 108 \$, passeraient à quelque 560 \$ par trimestre à l'automne 2000 ou 2001, selon les endroits. L'Université McGill exige des frais encore plus élevés, et ce, depuis déjà quelques années, sans que cela ait suscité de protestations véhémentes.

On peut comprendre que la nouvelle de ces hausses mette en colère les associations d'étudiants. Ces annonces sonnent faux par rapport aux discours politiques. Lucien Bouchard avait promis un gel des droits de scolarité pour toute la durée du présent mandat. Certes, les frais perçus pour rédaction de thèse ne sont pas des droits de scolarité comme tels mais pour un étudiant, cela ne change pas grand-chose, l'argent va sortir de sa poche, quoi qu'il en soit.



Michel Venne

Il n'y a rien d'hérétique à demander aux étudiants en rédaction de contribuer aux revenus des universités. Après tout, ils obtiennent des services en retour, l'appui de professeurs, l'accès à la bibliothèque ou à des laboratoires.

C'est le caractère subit et substantiel de cette hausse (on multiplie par neuf les frais exigés jusqu'à présent) qui la rend indigeste. Or cette situation est un des effets pervers du financement inadéquat des universités québécoises.

Depuis 1994, les revenus des universités calculés par étudiant ont chuté de 12%. On ne peut pas s'étonner de voir les gestionnaires d'université grappiller des sommes là où ils le peuvent pour compenser.

Or cette situation est due en partie aux compressions budgétaires de 500 millions infligées aux universités en cinq ans. Un rétablissement du financement public des universités s'impose.

Mais elle est due aussi au dogme du gel des frais de scolarité. Ce gel a des effets pervers, par exemple d'amener les universités à se tourner vers d'autres sources de financement, comme ces frais de rédaction, ou le recours à des commandites commerciales.

C'est à cause de ce gel que le Québec impose des droits de scolarité plus élevés aux étudiants canadiens non résidents du Québec, une politique légitime mais qui, en plus de rapporter peu, donne une image négative du Québec auprès de nos partenaires canadiens.

Le gel des droits de scolarité a aussi pour effet que c'est à même les impôts de l'ensemble des contribuables que sont financées la majeure partie des études de jeunes qui proviennent en majorité de familles dont les revenus sont supérieurs à la moyenne.

On dit que le gel des droits de scolarité a pour but d'assurer l'accessibilité aux études supérieures. Or le lien entre le gel et l'accessibilité n'est pas établi de manière certaine. Dans le reste du Canada, le taux de fréquentation des universités n'a cessé de croître, en dépit de la hausse vertigineuse des droits de scolarité.

Il ne s'agit pas d'imiter le reste du Canada où le taux d'endettement étudiant a atteint des niveaux intolérables. Mais il est possible d'augmenter les droits de scolarité à un rythme raisonnable et prévisible, d'accompagner ces hausses d'ajustements appropriés au régime des prêts et bourses et aux crédits d'impôt en vigueur afin de protéger l'accessibilité.

Un dégel aurait pour effet d'insuffler un peu plus d'équité dans le financement des universités, de favoriser un meilleur équilibre entre les sources de financement et de rendre le débat sur ces questions un peu plus serein au Québec.

mvenne@qbc.clic.net

Cas d'exception?

N

ous ne discuterons pas le jugement de la Cour supérieure, ni la décision de la procureure générale Linda Goupil de ne pas en appeler dans l'affaire Gilbert Rozon. Même s'il est permis de douter de la justesse du raisonnement de la cour, nous sommes d'avis que les deux décisions sont conformes aux dispositions de la loi et ne méritent pas d'être revues.

Ce qui nous intéresse, c'est plutôt de nous demander avec la présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Thérèse Mailloux, s'il ne faut pas éliminer la possibilité pour le tribunal «d'absoudre» un coupable dans les cas d'agression sexuelle.

Rappelons que l'absolution inconditionnelle n'efface pas un jugement de culpabilité. Cette sentence d'un type particulier fut introduite dans le but d'éviter que des individus subissent un tort disproportionné en regard de l'acte commis. Une telle sentence peut paraître contradictoire, pourtant, il arrive qu'elle soit justifiée. Pensons au cas de cet étudiant en droit reconnu coupable de vol à l'étalage et pour qui un casier judiciaire bouleverserait l'existence à tout jamais. Selon nos lois, il s'agit bien d'un crime punissable et pourtant, il est des situations où la constitution d'un dossier criminel représente en elle-même une peine trop lourde.

Cela dit, devrait-on faire une exception dans les cas d'agression sexuelle? Il est incontestable que le message doit être clair pour que cesse la violence faite aux femmes. Mais il faut aussi admettre qu'en matière de séduction, donc de relations humaines à connotation sexuelle, le fil qui sépare les désirs des uns de ceux des autres est souvent ténu. S'il arrive trop souvent que des gestes dépassent la limite permise par le-la partenaire, et donc par la loi, ces gestes ne constituent pas toujours un acte punissable d'un dossier criminel à porter pour le reste de ses jours.

Ce qui nous amène à répondre à la présidente du CSF, qui se demandait dans nos pages si l'agression sexuelle «ne devait pas toujours faire l'objet d'une réprobation sociale». La réponse est oui, de toute évidence. Mais une telle «réprobation sociale» implique-t-elle obligatoirement la constitution d'un dossier criminel pour des gestes mineurs? Si la réponse est encore oui, alors pourquoi ce raisonnement ne vaudrait-il pas pour tous les cas de crimes mineurs contre la personne, et non pour les seuls cas d'agression sexuelle?

Madame la présidente nous offre peut-être une explication à sa propre position lorsqu'elle écrit dans cette même lettre au *Devoir*: «[...] Ce jugement [Rozon] et ses suites doivent être analysés non seulement dans une stricte perspective legaliste, mais également d'un point de vue féministe.» Or, sans dénigrer cette grille plus qu'une autre — la grille marxiste, par exemple —, la preuve n'est pas faite qu'en matière de réforme des codes sociaux, la grille féministe soit plus pertinente que la grille humaniste.

Avant que notre ministre de la Condition féminine demande à son homologue de la Justice — deux chapeaux pour une même tête — d'étudier la recommandation du CSF et de demander un amendement au Code criminel canadien, il serait préférable de pousser plus loin la réflexion, cela paraît évident.

jrsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

MINISTRE DE LA JUSTICE... ET MINISTRE DE LA CONDITION FÉMININE ??



L E T T R E S

Le Québec n'est pas la Corse

Une fois de plus, et une fois de trop, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, a étalé son ignorance et son manque de culture à la face du monde... et il nous a fait honte. Il a reproché à la France d'avoir invité le Québec à une rencontre sur le pluralisme culturel. Comme si la culture ne concernait pas le Québec! Pour se justifier, notre premier ministre a dit que le Canada n'avait jamais invité et n'inviterait jamais la Corse à une telle rencontre. Il ne s'est pas rendu compte que la Corse compte 250 000 habitants, soit un petit peu plus que la ville de Québec. Par rapport à la France, qui abrite 50 millions de Français, la Corse est un détail d'à peine un demi de 1%. Quant au Québec, sa population forme 24 % de celle du Canada.

Le fait de nous faire représenter à une rencontre sur la culture par des ignorants qui mélangent si aisément les pommes et les oranges, des gens comme Jean Chrétien ou sa ministre Sheila Copps, qui ne savent pas encore que le Québec est habité par un peuple différent de celui des autres provinces, ne peut que nous desservir et nous discréditer.

La France qui, depuis plusieurs années, a mis de l'avant sa politique de «non-ingérence» et de «non-indifférence» vis-à-vis du Canada et du Québec, tente d'appliquer avec discernement cette politique, et ce n'est pas toujours facile: lorsque la «non-ingérence» prévaut, les Québécois ont le sentiment d'être de nouveau abandonnés par la France, et le gouvernement centralisateur d'Ottawa exulte. Par ailleurs, si la France fait prévaloir la «non-indifférence», comme dans le cas présent, Jean Chrétien voit rouge et crie au loup!

Les politiques culturelles concernent le Québec au premier chef. Il est juste, normal et sensé que le Québec soit présent lors d'une rencontre culturelle. Que les gens d'Ottawa s'en offusquent, cela dit à quel point ils nous méprisent.

Aimé Bossé
Iberville, mars 1999

Un père comme Gratien

Il arrive que les membres d'une famille aient une perception différente de leurs parents et la nôtre n'y fait pas exception.

Je refuse que l'image qu'on retienne de mon père Gratien Gélinas soit celle d'un homme au cœur fermé envers ses enfants et petits-enfants, comme l'a laissé croire le témoignage de mon frère Alain au moment de ses funérailles.

Nous avions demandé à Alain de lire un extrait d'un discours de Gratien. Sans nous en révéler d'avance le contenu, il a fait précéder ce texte d'un commentaire personnel.

Même si les mots qu'il a dits laissent croire le contraire, il a parlé en son nom seul. Son commentaire ne représente pas mon opinion, ni celle de la majorité des descendants de Gratien. Sans doute celui-ci était de sa génération: il était pudique et verbalisait ses émotions personnelles avec difficulté. Alain en était visiblement affecté.

Je tiens toutefois à témoigner de la prévenance, de l'entière disponibilité, de la tendresse et de l'amour dont Gratien a toujours fait preuve envers les siens.

Il n'était jamais aussi heureux que lorsqu'il avait autour de lui ses enfants, petits-enfants et, vers la fin, ses arrière-petits-enfants; plus nous étions nombreux, plus il l'était. Lorsque nous repartions, c'était devenu un rituel, il allait essayer les phares de nos voitures pour s'assurer de notre sécurité en nous répétant: «Soyez heureux et revenez vite!»

Si j'avais pu apporter mon propre témoignage aux funérailles de mon père, j'aurais évoqué un rêve que j'ai fait au large, pendant une traversée. J'appelle cela un rêve, mais je devrais plutôt dire un songe.

Je rêvais que je débordais d'amour. Je me suis éveillée avec une immense chaleur sur le cœur, et dans la tête cette pensée que depuis ne me quitte

plus: comme je suis privilégié d'être tombé sur un père comme Gratien pour assurer mon départ dans cette incarnation-ci!
Yves Gélinas
Oka, 21 mars 1999

Définir la pauvreté

L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon portant sur les méthodes d'évaluation de la pauvreté (*Le Devoir*, 19 mars 1999) était fort juste. Enfin, on commence à réfléchir autrement sur la pauvreté afin de mieux en cerner les contours.

Qu'est-ce qui explique la baisse de la pauvreté à Montréal avec la nouvelle mesure basée sur un panier? Le coût du logement qui y est moindre. Avec l'approche seuil de faible revenu, on prend comme point de référence le coût moyen du logement au Canada (Toronto est plus cher) et ensuite on regarde par province l'incapacité de suivre le train de vie fixe à Toronto. C'est absurde.

Autre source d'erreur: si les doubles revenus décident de s'acheter des maisons luxueuses (cottage à deux étages), le coût moyen du logement augmente et est pauvre tout ménage qui s'écarte trop du coût moyen: absurde encore pour mesurer la pauvreté. Avec le panier, l'approche change. On se demande plutôt: comment cela coûte-t-il pour loger convenablement un ménage en bas de l'échelle des revenus?

Comme les logements sont moins chers à Montréal, le taux de pauvreté y baisse par rapport à la mesure de faible revenu qui, comme son nom l'indique, caractérise plutôt la... faiblesse du revenu et non la pauvreté, comme M. Sansfaçon l'a d'ailleurs plusieurs fois noté dans ses écrits passés. Enfin, le bon sens rejoint les définitifs officiels de la pauvreté.

Simon Langlois
Professeur, département de sociologie
Université Laval
Sainte-Foy, 19 mars 1999

LIBRE OPINION

Kazan: un homme et son talent

YANICK AUER

Metteur en scène et pédagogue de théâtre

Ainsi, l'industrie du cinéma américain a rendu hommage au cinéaste Elia Kazan qui sera cette année âgé de 90 ans. Mais cet hommage a eu lieu dans la controverse, et plusieurs voix se sont élevées contre cette remise d'un Oscar au «délateur» Kazan.

Pourtant, ceux qui s'attaquent à Kazan se trompent de cible. Car ce qu'il faut viser, c'est le système de délation en vigueur à l'époque du maccarthysme, et plus précisément ceux qui ont instauré ce système.

Qui est responsable du climat d'hystérie anticomuniste des années de l'après-guerre? Elia Kazan? Qui institua la commission des activités antiaméricaines? Elia Kazan?

Qui menaçait ceux qui ne collaboreraient pas avec la commission de perdre leur travail et leur réputation? Elia Kazan?

Et qui détruisait la carrière et la vie de centaines de citoyens américains dans les domaines des arts (mais aussi dans toutes les autres couches de la société)? Elia Kazan? Non! Le seul et unique responsable de tous ces crimes est le gouvernement des États-Unis d'Amérique!

Le seul tort d'Elia Kazan est d'avoir choisi de vouloir continuer à travailler comme réalisateur et metteur en scène.

À l'époque, les États-Unis étaient malades, malades d'anticommunisme. Et le seul tort d'Elia Kazan est d'avoir succombé à cet anticommunisme ambiant et d'avoir collaboré. Et peut-être en aurions-nous fait autant...

Souvenons-nous qu'en URSS, quelques années après la mort de Staline, ses crimes furent dénoncés et ceux qui furent persécutés ont (en partie) été réhabilités.

Mais aux États-Unis, où sont les excuses officielles du gouvernement, et la réhabilitation de ceux qui ont subi le maccarthysme? Où sont les réparations pour les graves dommages professionnels et personnels subis?

Rappelons-nous que ceux qui étaient convoqués devant la commission des activités antiaméricaines avaient obligation de donner des signes concrets de leur anti-communisme et de leur amour pour la patrie. C'est ce que Kazan a fait.

Petit rappel historique et bibliographique: le Elia Kazan, fils d'émigrants pauvres, qui débarque en Amérique au début du siècle, raconte: «J'étais jeune, j'étais plein de colère. Je ressemblais à un loup affamé.»

Et c'est cet homme-là qui, croyant en la nécessité d'une société meilleure, rejoignit le Parti communiste américain après la catastrophe économique de 1929. Son intégration à la société américaine fut longue et pénible.

Mais après la guerre, Kazan devint célèbre et adulé. Il n'était plus ce loup affamé. Kazan avait changé. Il était maintenant installé, accepté et accueilli dans son pays.

Quelques années plus tard, à l'époque de la chasse aux sorcières, Kazan a fait le choix de dénoncer des gens faisant partie d'un groupe auquel il ne croyait plus et même qu'il redoutait.

Qu'il ait cessé de croire aux vertus du communisme est son choix. Qu'il ait choisi de donner le nom de ses camarades du mouvement communiste est regrettable et tragique.

Mais Kazan est resté un homme intègre. N'est-ce pas lui qui a créé certains des textes les plus importants d'auteurs tels que Tennessee Williams ou Arthur Miller?

À l'époque, cela demandait du courage et de la détermination.

Et regardez ses films! S'ils ne parlent pas de li-

berté et d'émotion, de quoi parlent-ils? Son cinéma provoque un choc, le choc de se retrouver face à face de l'émotion brute. Et l'on sort des films de Kazan avec le désir de vivre intensément et changer le monde. Tout comme devant les premiers films de Godard.

Mais au fait, quel est le problème? Kazan est-il récompensé par son action comme citoyen américain? Est-il remercié pour son attitude en tant qu'être humain? Non! Et ses actions passées n'enlèvent rien à son talent d'artiste de premier plan.

Elia Kazan a été récompensé par l'industrie du cinéma américain tout simplement parce qu'il est un des plus grands cinéastes de son pays.

Avez-vous vu *Un tramway nommé désir*, *Sur les quais*, *A l'est d'Eden*, *Baby Doll* ou *America America*? Non? Alors vous ignorez ce que le cinéma américain a produit de meilleur. Vous ignorez la vie, la sensibilité, la force immense qui se dégagent de ces films. Courez voir les films de Kazan, la vie y est présente, indubitablement. Une merveille!

Je m'explique: le talent ne sauve rien, et ne justifie rien. Mais encore une fois, la conduite, même abominable, d'un artiste, n'enlève rien à son talent. C'est pourquoi je persiste et je signe.

Merci et bravo à Elia Kazan, pour tous les moments de bonheur que m'ont procurés ses films. Car c'est là-dessus et uniquement là-dessus que je juge Kazan.

Il fait partie de ceux qui ont été essentiels à mon amour du cinéma et à mon amour des acteurs. Regardez les acteurs jouer dans ses films! Avec les années, j'ai appris à reconnaître le talent de grands artistes, même s'il s'agissait de personnes misérables dans leurs attitudes envers autrui.

Nous voudrions que chaque personnalité que l'on aime soit également formidable comme être humain; malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

IDÉES

Diversité et identité québécoises

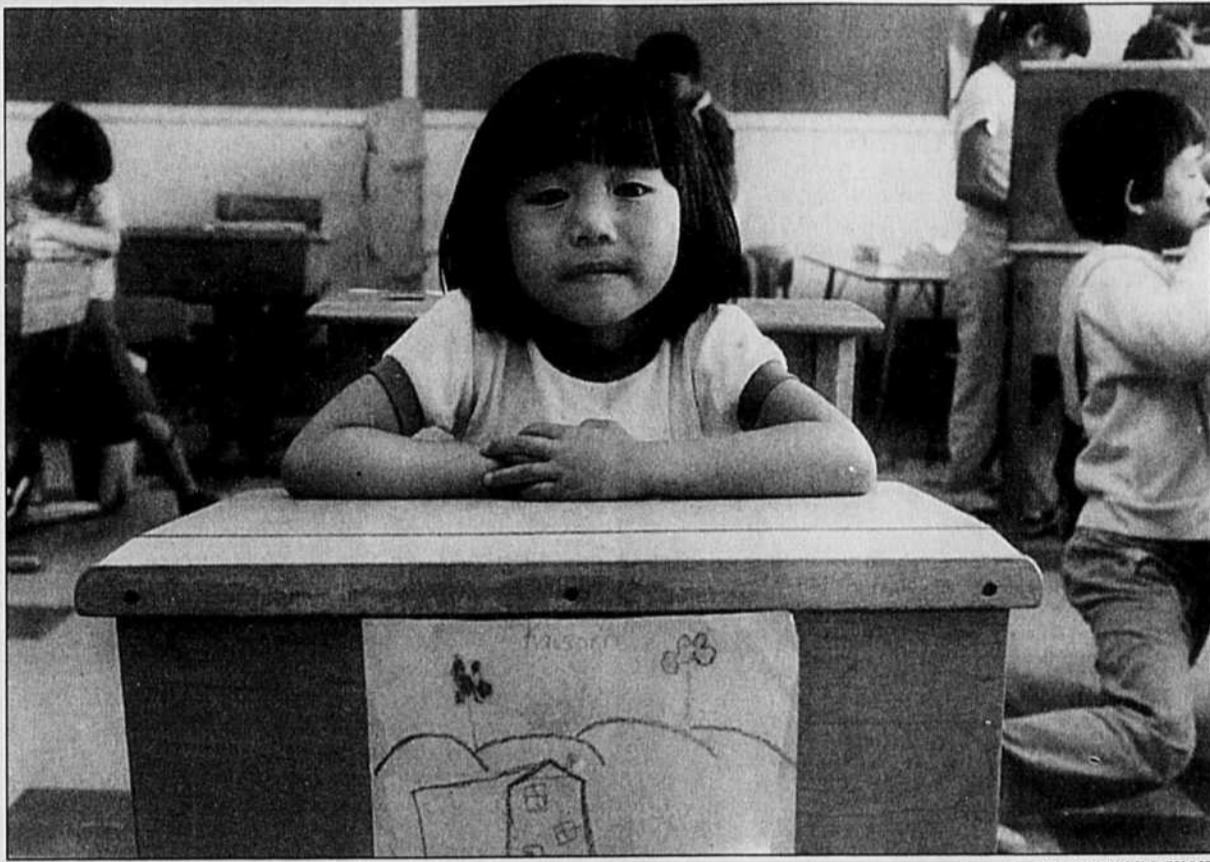
Jeter les souches au feu de la Saint-Jean-Baptiste

La nation a toujours abrité des éléments de diversité mais étendait un voile d'harmonie sur cette réalité. La nation d'aujourd'hui a seulement déchiré ce voile et ne sait plus le retisser.

GÉRARD BOUCHARD

Professeur au département des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi

Le Devoir publie ici un texte en vue de la tenue, demain à Montréal, d'un colloque sur les relations judéo-québécoises organisé conjointement par l'IREP et la bibliothèque juive de Montréal



ARCHIVES LE DEVOIR

Les changements survenus depuis la Révolution tranquille ont fait des francophones une majorité politique au Québec, ce qui leur confère désormais une responsabilité qu'ils doivent exercer en se méfiant des réflexes qu'ils ont hérités d'un long passé minoritaire au sein du Canada et du continent. Le nouveau statut et la nouvelle stature qu'ils se sont donnés devraient dégager un horizon d'où il est possible de porter un regard neuf sur de vieilles questions lancinantes. L'identité nationale est de celles-là.

Pour plusieurs, la diversité ethnique et culturelle est un phénomène récent qui oblige aujourd'hui à repenser le mode d'intégration symbolique de la nation. Cette perception peut comporter une large part d'illusion. En réalité, partout en Occident, la nation n'a jamais été homogène et elle n'a jamais été aussi intégrée qu'on le croit. La nation d'hier a toujours abrité, autour d'une composante principale, des éléments de diversité, des groupes marginaux ou dissidents, des amalgames ethniques. En ce sens, on pourrait dire que la nation était moins intégrée que co-intégrée. Mais l'État-nation étendant sur cette réalité disparate un voile d'harmonie et d'identité organique qui faisait bonne mesure. La nation d'aujourd'hui n'est pas autrement constituée; elle a simplement déchiré son voile et ne sait plus le retisser. En ce sens, l'identité collective n'est pas à restaurer mais à inventer suivant un autre modèle, adapté à la co-intégration. Dans ce contexte, la nation doit se construire en instituant une autre solidarité, une identité dont la propriété est de vouloir englober toutes les autres, mais en préservant leur spécificité et en s'en nourrissant plutôt qu'en les brisant.

Si l'on admet cette prémisse, on perçoit que la conception traditionnelle de l'identité nationale est devenue inopérante, qu'elle peut mener à une impasse. Il paraît impossible de reconnaître vraiment la diversité et d'en assumer les corollaires, tout en voulant la fonder dans une identité à l'ancienne. Dans la direction opposée, il ne paraît pas plus avisé de s'en remettre à la dynamique des groupes particuliers pour faire émerger un principe de cohésion collective ou nationale. Le durcissement des appar-

tenances, des enracinements et des identités communautaires crée un terrain propice aux cloisonnements ethniques et aux tensions raciales. On retrouve dans cette direction également l'impasse identitaire.

On en revient toujours au même problème: comment concevoir une équation entre le singulier et l'universel? Comment conjuguer une composante ethnique majoritaire et des communautés plus ou moins marginalisées?

Un déplacement stratégique

Les tentatives pour accommoder la diversité menées principalement sur le terrain normatif des identités et des appartenances demeurent très incertaines parce qu'elles confrontent des symboliques irrédutibles. Certains pensent y remédier en fondant la nouvelle identité sur des valeurs à caractère universel: la non-violence, les droits de la personne, l'égalité, la démocratie... Mais, comme l'ont reconnu de nombreux penseurs libéraux, ces vêtements

sont trop larges pour habiller une collectivité singulière, pour y susciter des motivations qui s'enracinent au-delà de la raison pure. Quant au discours actuel sur l'ouverture et le dialogue, sur l'enrichissement grâce à la diversité, il est certes nécessaire mais, à long terme, il risque de tourner court s'il ne débouche pas sur le terrain de l'action. Il faudrait pouvoir aller au-delà d'une philosophie trop exclusive des identités, des fidélités et des racines, au profit d'une sociologie, d'une ingénierie de l'action et des interactions. Il ne s'agit pas de nier les premières mais de les investir dans les secondes en les articulant à des finalités communes, dans le cadre de projets sociaux.

Ces projets pourraient être lancés à diverses échelles: celles de l'État ou de la société elle-même, de la région, de la municipalité ou de la communauté proche, dans le court ou le long terme. Ils reposeraient, au besoin, sur un financement public ou privé. L'idée serait de leur assurer un caractère pluriculturel de façon à y faire œuvrer côte à côte

des individus, des groupes, des organismes de culture différente. Dans cette hypothèse, la diversité n'apparaît plus comme un obstacle sur la voie d'une hypothétique identité nationale à concevoir dans l'abstrait; elle devient un capital de valeurs et d'expériences à faire valoir dans des initiatives conjointes, utiles à la société. L'horizon commun n'a plus à se construire en dépit de la diversité mais grâce à elle.

Une identité véritablement québécoise ne pourra naître que de ce que les Québécois auront fait ensemble, et à raison de l'originalité qu'ils auront démontrée dans la gestion de leur société. Le Québec est une francophonie ultimement circonscrite par la langue; mais cette référence générale doit se traduire et s'incarner dans des contenus, des aménagements collectifs concrets, originaux. En cela, il ne s'agit nullement de nier le poids historique et sociologique de la composante canadienne-française mais de briser des solitudes. Il ne s'agit pas non plus de sacrifier la quête d'une identité québécoise; en ce sens, le déplacement suggéré revêt un caractère stratégique, en ouvrant un autre terrain.

De la finalité des sociétés

En définitive, quel objectif une nation doit-elle poursuivre? Doit-elle s'employer surtout à être différente des autres, à cultiver ses traits distinctifs? Ou bien à rendre ses membres plus heureux? Il ne faut pas sourire à ce dernier énoncé, dont les Américains ont fait un programme collectif en l'inscrivant dans la Constitution de leur pays (*the pursuit of happiness*). Choisir le premier terme de l'alternative, c'est s'engager (et peut-être s'enfermer) dans une spirale qui maintient les groupes ethniques sur la défensive. Opter pour le second, c'est s'engager sur une voie pratique qui, en ayant l'air de tourner le dos au problème, recèle peut-être sa véritable solution, dans la mesure où l'action commune est source de solidarité.

Les souches et la greffe

Notre proposition postule une reconnaissance du pluralisme. Mais elle suppose aussi une quête de solidarité, une volonté d'ouverture et d'engagement au-delà des frontières du groupe ou de la communauté, au-delà des protectionnismes culturels. En d'autres mots, elle reconnaît pleinement le principe de la diversité mais exige aussi de tous les partenaires qu'ils se départent de l'esprit de la souche. En l'occurrence: l'insécurité chronique et la méfiance qui poussent au repli et à la crainte de l'autre, qui entretiennent une mémoire exacerbée des vexations anciennes, qui durcissent les solitudes actuelles, compromettent les partenariats, empêchent toute possibilité de greffe.

En ce sens, tous ensemble, jeter les souches au prochain feu de la Saint-Jean? Pourquoi pas? Avec l'espoir raisonnable qu'à la longue, il pourrait naître de ces cendres (parmi quelques inévitables bleuettes) une espèce renouvelée, enrichie, comme il arrive parfois.

Êtes-vous prêts pour la monnaie unique ?

Tous les États qui ont adopté une monnaie commune ont dû abandonner leur souveraineté et s'en remettre à des institutions technocratiques non élues

LORNE NYSTROM

Député de la circonscription de Regina-Qu'Appelle
Porte-parole du NPD en matière d'institutions financières

En sa qualité de ministre des Finances du gouvernement québécois dirigé par Lucien Bouchard, Bernard Landry exhorte le Canada, les États-Unis et le Mexique à adopter une monnaie unique. M. Landry se fait l'écho d'autres personnalités, dont l'économiste Tom Courchesne, de l'université Queen, Sherry Cooper, l'économiste en chef de Nesbitt Burns, Michael Walker, de l'Institut Fraser, et Claude Blanchet, président de la Société générale de financement du Québec. Toutes ces personnes prônent une plus grande intégration monétaire avec les États-Unis.

Bien que Paul Martin et le gouverneur de la Banque du Canada, Gordon Thiessen, rejettent d'emblée l'unification monétaire, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, Raymond Chrétien, ainsi que d'autres groupes en ont néanmoins soupesé le pour et le contre.

A leur avis, ce serait une réponse à l'euro. Si l'euro est un succès, l'Europe deviendra un modèle d'intégration politique et économique. Selon M. Landry, l'adoption d'une monnaie unique se soldera par une perte de souveraineté qui sera bonne pour le Canada et, par extension, pour le Québec. Il a tort. Quand un pays n'est plus maître de sa monnaie, il perd sa souveraineté.

M. Landry et ses amis prétendent qu'en adoptant l'euro, l'Europe occidentale montre le chemin de la Terre promise. Ils ne tiennent absolument pas compte du coût réel de l'opération.

Le cas de l'euro

En Euroland, tous les États membres qui ont convenu d'adopter une monnaie commune ont dû abandonner leur souveraineté et s'en remettre à des institutions technocratiques et non élues qui privent les gouvernements européens de toute liberté en matière de politique économique. Ces institutions sont la Banque centrale européenne, le Conseil européen et la Commission européenne.

Les pouvoirs en matière de politique monétaire sont confiés à une banque centrale européenne indépendante qui vise essentiellement le prétendu «niveau d'équilibre du chômage». Cela signifie une politique d'inflation zéro au prix d'un niveau de chômage élevé dont le rôle est de

maintenir une pression à la baisse sur les salaires. C'est la politique qu'a suivie la Banque du Canada de 1986 à 1991. Nous n'avons pas fini d'en payer le prix. La Banque centrale européenne peut être décrite comme une tour d'ivoire en relation directe avec les entreprises privées et les marchés financiers. Elle ne se préoccupe nullement de la montée de la pauvreté et du chômage.

Aux termes du traité de Maastricht signé en 1992 et de l'accord conclu au sommet d'Amsterdam en 1997, le Conseil européen (qui réunit les chefs d'État des pays membres) est habilité à approuver la législation permettant d'établir l'union monétaire européenne. Aucune assemblée élue ne discute de la législation approuvée par ce conseil, dont les pouvoirs sont très arbitraires.

Le Conseil européen peut également abroger toute législation nationale jugée contraire aux prétendues exigences de l'union monétaire. Les Parlements nationaux sont impuissants face à ses décrets. Le Conseil européen peut démanteler les programmes sociaux ou l'assurance-chômage sans débat ni appel. Par exemple, la Commission européenne a soumis à l'attention du Conseil européen une proposition de privatisation complète des régimes de sécurité sociale et des caisses de retraite.

Le Parlement européen est une assemblée fantôme sans réel pouvoir. La Commission européenne détient le pouvoir réel (qu'elle partage avec la Banque centrale européenne). C'est une bureaucratie typique. Environ 20 000 bureaucrates non élus et ne payant aucun impôt agissent dans le secret le plus total et jouissent d'un pouvoir absolu en matière d'interprétation des règles des traités européens.

Faute de mécanismes démocratiques et de transparence, il est pratiquement impossible de savoir ce que font ces institutions qui n'ont de comptes à rendre à personne.

Les États membres de la Communauté européenne doivent évoluer dans les limites d'un ensemble rigide de normes budgétaires fixées par le traité de Maastricht et l'accord d'Amsterdam. Ils n'ont donc plus aucun pouvoir en la matière.

Contrairement au Canada, les pays membres ne peuvent investir librement leurs excédents budgétaires pour le bien-être de la population.

L'Europe dans son ensemble dégage un excédent budgétaire, mais le taux officiel de chômage dépasse 11 % et la pauvreté est en pleine croissance.

Conséquences pour le Canada d'une monnaie unique américaine

La conséquence la plus évidente d'une union monétaire avec les États-Unis serait la perte d'autonomie en matière de politiques budgétaire et monétaire. Le Canada cesserait pratiquement d'exister en tant que nation souveraine. Le bon sens nous dit que l'équilibre des pouvoirs favoriserait les États-Unis puisque leur économie est dix fois plus importante que la nôtre. Il n'existe pas aux États-Unis de volonté généralisée de s'emparer du dollar canadien. Clinton et les banquiers sont tièdes à cette idée.

La disparition du dollar canadien, qui vaut moins que son pendant américain, serait à l'avantage des entreprises américaines, durement concurrencées par leurs homologues canadiennes, surtout en agriculture et dans le secteur des matières premières. Une portion du Congrès américain encouragerait une telle solution.

Le gros des membres du Congrès américain résident dans les États de l'Ouest qui contrôlent les agriculteurs et l'agro-industrie. Ils n'ont qu'une hâte, c'est de se débarrasser de la concurrence canadienne. Grâce aux variations du cours du dollar canadien, les agriculteurs canadiens sont une cible mouvante. L'adoption au Canada du dollar américain annulerait l'avantage que fournit un taux de change variable et augmenterait considérablement le prix de nos exportations.

Une hausse de l'ordre de 30 à 40 % du prix de nos produits de base détruirait l'avantage comparatif du Canada et mènerait à un déficit commercial. Les producteurs canadiens d'aliments, de bois d'œuvre et de minerais seraient contraints de quitter le marché. Face à un déficit commercial et n'ayant aucune emprise sur sa politique monétaire (et budgétaire), Ottawa n'aurait d'autre choix que de recourir aux compressions.

L'une des caractéristiques les plus graves de l'Europe est le fait que les prix sont libellés en euros, conséquence évidente mais bien souvent oubliée, ce qui signifie une sorte de nivellement des prix par le bas. Des pressions croissantes s'exerceront donc pour grignoter la protection sociale et les programmes sociaux. Devrions-nous nous inquiéter de devenir membres d'États-Unis élargis, à la merci d'institutions technocrates et entièrement dépendants d'intérêts financiers américains? Cela dépend pour qui vous travaillez.

Le principal conseiller de la Commission euro-

péenne et de la Banque centrale européenne est le Conseil européen pour le progrès économique, dont les membres sont les p.-d.g. de grandes entreprises européennes. Ils ne prennent aucune décision de politique importante sans que le Conseil européen ne l'ait entérinée. Au Canada, l'équivalent serait le Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE), qui regroupe 150 des plus grosses entreprises au Canada.

Nous savions tous que M. Landry voulait démanteler le Canada, mais il est intéressant de noter que la «souveraineté» du Québec sera également sacrifiée. Je me demande ce que les travailleurs du Québec pensent du nouveau programme du Parti québécois. Il serait peut-être bon de leur rappeler que le président de la Banque centrale européenne, Win Duisenberg, a déclaré récemment que les syndicats n'avaient plus de raison d'être dans la nouvelle Europe.

Ceux qui voient dans la monnaie unique, comme l'euro, une nouvelle panacée appuient en fait la mise à mort de la démocratie au Canada et son remplacement par une forme de féodalisme économique. Nombreux sont ceux qui sont venus au Canada dans l'espoir d'être à tout jamais débarrassés de ce type d'ingérence dans leur vie.



GARVETTE

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Fichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines); Odile Tremblay (Horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutriscas, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondants parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaire à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (compilations); Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Mariève Côté, Louane Lamis; La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Béard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zuida; SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur); Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

DAMPHOUSSE

SUITE DE LA PAGE 1

cupait le deuxième rang des pointeurs du Canadien derrière Saku Koivu. «Même si j'ai beaucoup été critiqué, j'ai fait de bonnes choses ici [à Montréal].»

Le joueur de centre, auquel la direction du Canadien n'a fait aucune offre de renouvellement de contrat même s'il écoulait la dernière saison d'un contrat de deux ans, reçoit plus de trois millions \$ US par année. Il a été échangé tout juste avant l'heure de tombée des transactions, fixée par la Ligue nationale à 15h hier. Il se trouvait d'ailleurs dans l'avion qui amenait le Canadien à Edmonton et, sitôt arrivé, devait rebrousse chemin, rentrer à Montréal pour quérir ses effets personnels puis rejoindre les Sharks à Toronto.

Motivé à la fois par la qualité du jeu présenté par Damphousse, par des impératifs financiers, par l'âge du joueur et par son statut contractuel, l'échange n'a surpris personne, à commencer par le principal intéressé. «Je m'étais préparé à cette éventualité-là», a-t-il raconté, ajoutant toutefois qu'il n'était jamais agréable d'être échangé.

Lors d'un point de presse à Edmonton, le directeur général du Canadien, Réjean Houle, a mis l'accent sur le fait qu'il devait échanger Damphousse sous peine de la perdre sans compensation aucune au terme de la saison. En ce sens, il s'est dit «très heureux» de ce qu'il a obtenu.

«Nous avons regardé la possibilité de devenir une meilleure équipe dans l'avenir, a-t-il déclaré. Nous avons agi pour le bien de l'organisation. Il était important d'aller chercher des choix de repêchage.» Se refusant à parler de reconstruction, il a tout de même évoqué une «période de transition» que devra traverser son équipe.

En retour de Damphousse, le Canadien a mis la main sur le choix de cinquième ronde des Sharks en 1999 et de deuxième ronde en 2000. Si toutefois Damphousse signe un nouveau contrat avec San Jose, Montréal obtiendra un choix compensatoire de première ronde en 2000.

De son côté, l'entraîneur-chef du Canadien, Alain Vigneault, a noté que son capitaine «voulait vraiment demeurer avec l'équipe» et que l'organisation perdait «un individu honnête». «C'est une situation difficile pour tout le monde mais dans le hockey d'aujourd'hui, plusieurs décisions sont prises pour différentes raisons, et celle-là a été mûrement réfléchie et a été prise dans les meilleurs intérêts de l'équipe», a-t-il dit.

Damphousse a par ailleurs indiqué hier qu'il sera fortement tenté de vérifier sa propre valeur sur le marché des joueurs autonomes. Il pourrait alors écouter les offres de toutes les équipes de la LNH, y compris... le Canadien. Mais comme il l'a souligné sur un ton mordant, «le Canadien ne m'a pas parlé de la saison, je ne vois pas pourquoi il le ferait après le 1^{er} juillet».

Après Mark Recchi parti à Philadelphie, Damphousse devient le deuxième joueur d'impact à quitter le Canadien en deux semaines. À San Jose, il joindra une équipe qui occupe actuellement le septième rang de l'Association de l'Ouest de la LNH et bataille pour une place en séries.

Son nom s'ajoute par ailleurs à la longue liste des capitaines du Canadien qui, au cours des dernières années, n'auront pas terminé leur carrière à Montréal. On y retrouve notamment Guy Carbonneau, Chris Chelios, Kirk Muller, Pierre Turgeon et Mike Keane.

Avec le départ de Damphousse, il ne reste plus au sein du Canadien que deux joueurs ayant remporté la coupe Stanley de 1993, soit Benoît Brunet et Patrice Brisebois.

Damphousse, 31 ans, avait amorcé sa carrière dans la Ligue nationale avec les Maple Leafs de Toronto en 1986. Il a ensuite porté les couleurs des Oilers d'Edmonton avant d'être échangé au Canadien.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourque, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DESJARDINS

SUITE DE LA PAGE 1

grité et le développement du réseau des caisses d'économie, lequel est minoritaire au sein du Mouvement.

En fait, la FCEDQ regroupe 108 caisses implantées dans plus de 700 entreprises et organismes publics et parapublics. Son réseau compte plus de 260 000 membres.

Cette fédération est la cinquième en importance parmi les 12 fédérations qui composent le Mouvement Desjardins. Elle gère un actif de 2,4 milliards, soit environ 4,6 % de l'actif total de Desjardins. Ce réseau s'est beaucoup développé sous l'impulsion des syndicats. D'ailleurs, la semaine dernière, la FTQ prenait fermement position en faveur des caisses d'économie et menaçait de faire pression jusqu'à l'Assemblée nationale si Desjardins passait outre à la

demande d'autonomie de la FCEDQ.

Le refus de la confédération et des fédérations régionales de maintenir, à l'intérieur de la future fédération unique qui sera éventuellement créée, une entité distincte, autonome et dédiée exclusivement aux intérêts des caisses de groupes pousse la FCEDQ à faire un tel geste.

Toutefois, les dirigeants de cette fédération font valoir que «depuis l'entrée dans Desjardins en 1979, un différend persiste: le respect du protocole d'entente signé lors de cette affiliation des deux réseaux de caisses et notamment le respect du droit exclusif de la FCEDQ d'affilier des caisses de groupes au sein du Mouvement des caisses Desjardins».

La FCEDQ soutient que la confédération, qui a le mandat de protéger les intérêts des fédérations affiliées, a oublié ce

mandat à plusieurs reprises en multipliant les démarches pour mettre un terme à cette exclusivité d'affiliation des caisses de groupes auprès de la FCEDQ. Elle parle même d'une escalade de la part de la confédération.

En 1994, il y avait eu une tentative illégale d'abroger l'article 4,5 du règlement de régie interne concernant l'exclusivité d'affiliation. Peu de temps après, la confédération

avait créé un comité de travail sur la notion de groupe qui en était arrivé à une définition que n'avait pas acceptée la FCEDQ. Il y avait eu, la même année, un moratoire sur toutes les demandes de modification des statuts constitutifs des caisses impliquant un groupe, ce qui bloque le fonctionnement et le développement normal du réseau des caisses d'éco-

nomie, peut-on lire dans l'argumentation.

En 1996, la Confédération décrétait un autre moratoire portant sur les fusions et les modifications des statuts des caisses d'économie. Puis, par la suite, on a fait appel à la médiation en vue de dégager un *modus vivendi* qui permettrait la cohabitation. Ce fut également un échec.

Enfin, le 20 novembre dernier, la confédération signifiait par lettre ouverte adressée à toutes les caisses du Mouvement Desjardins la décision unilatérale de son conseil d'administration de rendre inopérant le protocole d'entente de 1979, particulièrement en ce qui concerne l'exclusivité d'affiliation des caisses de groupes à la FCEDQ. Il y a effectivement certaines caisses de groupes qui sont affiliées à une fédération régionale plutôt qu'à celle des caisses d'économie.

OTAN

SUITE DE LA PAGE 1

Accusé d'*«intransigeance»* par M. Solana, l'homme fort de Belgrade n'a d'ailleurs pas attendu l'ordre de frappe pour décréter dans la soirée d'urgence dans tout le pays afin de faire face à *«la menace de guerre imminente»*. Une mesure qui précède, selon la Constitution, l'éventuelle proclamation de l'état d'urgence ou de l'état de guerre.

«Tenant compte du danger, les unités de l'armée et de la police ont été déployées sur le terrain afin d'éviter et de diminuer les pertes et les dégâts», a déclaré le premier ministre Momir Bulatovic à la télévision. «Nous estimons [...] que les citoyens et les cibles civiles ne seront pas visés. Il faut pour cela poursuivre normalement les activités.»

L'armée yougoslave «répondra à la force par tous les moyens», a déclaré de son côté le général Nebojsa Pavkovic, commandant de la troisième armée qui couvre le sud de la Serbie, dont la province du Kosovo.

Washington, Londres et Bonn ont annoncé la fermeture de leur ambassade à Belgrade, suivis pas plusieurs autres pays européens, qui ont aussi fermé leurs représentations ou annoncé l'évacuation de leurs ressortissants. La Russie va évacuer ce matin une partie du personnel de son ambassade à Belgrade, a rapporté Itar-Tass.

Les forces de l'OTAN sont prêtes à déclencher des frappes aériennes «rapides et sévères» contre la Yougoslavie, et cela, quelques heures après que le secrétaire général de l'organisation en aura donné l'ordre, avait affirmé hier le Pentagone. «Nous avons des plans pour une campagne aérienne rapide et sévère que le secrétaire général de l'OTAN a le pouvoir de déclencher au moment opportun, et nous pensons que cela va faire mal aux Serbes», a affirmé le porte-parole du Pentagone, Kenneth Bacon.

L'annonce de M. Solana a suivi l'échec de la mission de 48 heures de l'émissaire américain Richard Holbrooke. Ce dernier avait indiqué hier soir que ses entretiens avec le président yougoslave n'avaient pas abouti. M. Milosevic s'est refusé à tout engagement concernant un cessez-le-feu au Kosovo et un possible déploiement d'une force de l'OTAN dans la province. Les États-Unis n'ont «rien obtenu» au cours des entretiens de Richard Holbrooke, a pour sa part déclaré le président Bill Clinton dans un discours aux Américains pour les préparer au recours à des frappes.

«Je n'aime pas utiliser la force militaire, mais si nous avons à le faire, je le ferai», a affirmé le président. Si le président Milosevic «ne veut pas faire la paix, nous sommes prêts à limiter sa capacité à faire la guerre au Kosovo».

Le premier ministre russe Evgueni Primakov, en vol vers les États-Unis, a fait demi-tour au-dessus de l'Atlantique pour retourner immédiatement à Moscou en raison de l'imminence des frappes (lire à ce sujet nos informations en page B 6).

Hier soir encore, le Parlement serbe a voté à la quasi-unanimité contre le déploiement d'une force militaire étrangère au Kosovo. «On nous destine 28 000 soldats armés. Ils régneraient sur le Kosovo et il n'y aurait plus de Serbie» dans la province, a déclaré le président serbe Milan Milutinovic, affirmant: «Nous ne pourrions jamais accepter cela.»

Bill Clinton avait reçu en milieu de matinée les dirigeants du Congrès à la Maison-Blanche pour leur demander de soutenir toute action militaire éventuelle.

De leur côté, les sénateurs au Congrès américain ont annoncé qu'ils allaient soumettre une résolution autorisant le président à décider une action militaire, renonçant *in extremis* à présenter un amendement hostile à des frappes aériennes.

Les voitures japonaises, championnes de 1999

PRESSE CANADIENNE

Encore une fois cette année, les japonaises sortent grandes gagnantes de l'évaluation de 127 modèles de voiture faite par l'Association pour la protection des automobilistes, publiée dans le magazine *Protégez-vous*.

Dans la catégorie des petites voitures, la Honda Civic et la Toyota Corolla restent les modèles les plus recommandés. Elles sont aussi très bien cotées comme voitures d'occasion, quoique leur prix reste élevé.

Dans la catégorie des intermédiaires et compactes, la Honda Accord et la Toyota Camry demeurent les meilleurs choix. C'est dans la catégorie des grandes voitures que les américaines apparaissent parmi les bons choix: la Ford Crown Victoria et la Mercury Grand Marquis.

Les meilleurs choix parmi les voitures de luxe sont l'Acura TL, la Nissan Maxima, la Volvo S70 et V70. Dans les sportives, l'APA suggère l'Acura Integra et la Mazda Miata. Dans les minifourgonnettes, l'association recommande la Ford Winstar et la Toyota Sienna. Pour les 4X4, la Toyota 4Runner et la Ford Explorer sont les meilleurs achats.

En conférence de presse, le président de l'APA Georges Iny soulignait que le moment est fort bien choisi pour acheter une voiture neuve, car les inventaires des concessionnaires sont élevés, à cause de ventes moins bonnes que prévu, dues à l'annulation du Salon de l'auto de Montréal.

Le marché de la voiture neuve a quand même connu quelques modifications en 1999. Ainsi, M. Iny souligne une baisse de la qualité d'assemblage des petites voitures GM, qui sont pourtant très en demande. Il note aussi une amélioration des Volkswagen, notamment de la Passat. La New Beetle, la Golf et la Jetta sont aussi mieux assemblées que leurs ancêtres. La New Beetle est réputée pour sa grande solidité lors d'un impact. L'évaluation 1999 des voitures précise aussi les points faibles à surveiller sur de nombreux modèles. Par exemple, on conseille d'assurer un entretien préventif des freins à disque arrière des modèles intermédiaires de General Motors «pour éviter des coûts astronomiques de réparations».



Une Londonienne plante une croix à la mémoire d'un Chilien disparu sous le régime du général Pinochet devant le parlement britannique.

PINOCHET

SUITE DE LA PAGE 1

lui prête aussi celles-ci: «Je suis déjà condamné et pourtant complètement innocent de ce dont on m'accuse...»

Pour ce qui la concerne, inutile de dire que la très ancienne institution des lords de justice anglais se serait bien passée de ce mauvais *remake*, où elle joue une fois de plus sa crédibilité. L'erreur commise par l'un de ses pairs, oubliés de l'élémentaire notion de conflit d'intérêts, ne l'a pas permis. Lord Hoffman of Chedworth, dont la voix fut déterminante le 25 novembre — la décision fut acquiescée par trois contre deux — pour refuser l'immunité à l'ancien dictateur, n'avait pas déclaré sa très longue et proche association avec l'une des parties civiles de l'affaire (Amnesty International). La science et la combativité des avocats anglais de Pinochet allaient permettre, on le sait, une annulation d'autant plus retentissante du premier arrêt que celle-ci n'avait pas de précédent dans l'histoire, la Chambre judiciaire des lords constituant, au Royaume-Uni, la plus haute juridiction humaine.

Retour, donc, à la case départ pour Augusto Pinochet, mais dans des conditions légèrement différentes. Cette fois, ce sont sept — et non plus cinq — lords juges qui devaient prendre tour à tour la parole aujourd'hui. Et ces sept ont pris le temps de la réflexion. Une douzaine d'audiences semi-publiques, réparties sur trois semaines, et six autres semaines de délibéré.

Sachant que des voix de plus en plus nombreuses s'élevaient en Grande-Bretagne pour réclamer leur disparition et obtenir l'établissement d'une véritable Cour suprême permanente à l'américaine, les lords, dit-on à Londres, ont cherché l'unanimité. Jusqu'à l'heure du verdict, nul ne savait s'ils l'avaient trouvée, mais ils se sont en tout cas entourés d'un maximum de précautions, donnant notamment la parole au gouvernement chilien, qui ne l'avait pas réclamée lors de la première série d'auditions. Plus soucieux de sa stabilité politique et de sa «souveraineté bafouée» que de l'universalité de la justice pour les crimes de masse contre les droits de l'homme, Santiago souhaite

le retour de son «sénateur à vie» au pays.

Cependant, rien n'est joué. Si les fuites publiées dans la presse anglaise dominicale se révèlent exactes et si les lords refusent aux magistrats espagnols le droit de juger Pinochet pour les tortures infligées à ses opposants — au motif que l'auteur de ces crimes, essentiellement perpétrés dans les années 70, n'est devenu «extraditable» dans la législation britannique qu'en 1988 —, l'ancien dictateur peut encore être jugé pour les meurtres et les enlèvements de citoyens chiliens et étrangers (espagnols, français et suisses notamment) dès lors que quatre des sept lords se prononceraient malgré tout contre l'immunité.

Différent, et en soi très embarrassant pour leurs trois pairs qui n'avaient pas aperçu ce «détail» juridique capital, touchant à la torture, le 25 novembre, ce verdict ne changerait rien, quant au fond, pour Pinochet. Les détracteurs de la Chambre des lords redoubleront alors leurs critiques contre la «loterie judiciaire» qu'elle est censée administrer. Mais, si tôt l'arrêt rendu, ce sera une fois de plus au ministre de l'Intérieur, Jack Straw, de décider si, oui ou non, le vieillard du Surrey peut être extradé vers Madrid. Lors du premier verdict, le ministre avait dit oui, mais rien ne permet d'affirmer que le bafouillage des lords ne l'incitera pas à changer d'avis... En tout état de cause, sachant que les avocats de Pinochet mettront tout en branle pour empêcher l'expédition de leur client en Espagne, la bataille procédurale durera des mois, voire plus...

Si, en revanche, les lords donnent raison à la Haute Cour qui a accordé une immunité totale à l'ancien caudillo à la fin octobre, alors, la partie londonienne de la saga Pinochet peut être close en quelques heures. Le temps, pour ses défenseurs, de demander — et probablement d'obtenir — de la justice la fin du contrôle judiciaire de leur client. Celui-ci a été prorogé, lundi, jusqu'au 6 avril. L'arrivée à Londres d'un avion sanitaire chilien, qui ramènerait le vieux tyran au pays au soir même du verdict, est attendue aujourd'hui sur le tarmac londonien.

Le soutien très controversé du Vatican au caudillo

HENRI TINCQ
LE MONDE

L'intervention du Vatican en faveur d'une libération du très catholique Augusto Pinochet a provoqué un tollé dans les mouvements de défense des droits de l'homme et divisé un peu plus les catholiques d'Amérique latine. Joaquín Navarro-Valls, le porte-parole du Saint-Siège, avait indiqué, le vendredi 19 février, à Rome, qu'une «démarche diplomatique» avait été tentée auprès du gouvernement britannique pour des raisons humanitaires et juridiques. «L'intérêt du Saint-Siège dans cette affaire», expliquait-il, «vient d'une demande du gouvernement chilien, qui revendique sa souveraineté territoriale, même dans le domaine judiciaire.»

Pour en savoir plus, il fallait attendre un document de l'épiscopat du Chili, qui sera publié le 2 mars à Santiago, intitulé *Pour la vérité et la paix*. Selon lui, le Vatican souhaite non pas interférer dans les délibérations de Londres sur l'immunité diplomatique du sénateur à vie chilien mais mettre fin au «grave préjudice» que la détention de Pinochet a porté au «climat de dialogue et de compréhension» dans son pays. Ces explications n'ont pas convaincu les militants des droits de l'homme et les courants catholiques progressistes, qui regrettent que le Vatican n'ait fait aucune allusion aux considérations humanitaires auxquelles ont droit les familles des victimes assassinées et disparues, ni au fait que le général Pinochet n'a jamais demandé l'ombre d'un pardon.

De son côté, Londres a précisé que Jean-Paul II n'était pas l'auteur de cette pression diplomatique mais que celle-ci venait d'*«une personnalité haut placée»* au Vatican. Deux hommes, à la Curie romaine, connaissent bien le dossier chilien. Le premier est le cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'Etat, c'est-à-dire le collaborateur le plus proche du

pape, qui fut nonce apostolique au Chili pendant les années de la dictature Pinochet. Il avait été le principal organisateur de la visite du pape à Santiago en avril 1987, quand Jean-Paul II était apparu au balcon de la Moneda aux côtés du général Pinochet. Ce geste avait fait scandale.

Les organisations de gauche et de défense des droits de l'homme avaient également été choquées quand, le 30 mars 1993, le quotidien chilien *El Mercurio* avait révélé que le cardinal Sodano et le pape lui-même avaient envoyé leurs salutations au général Pinochet et à son épouse à l'occasion de leurs noces d'or. Au Chili et à l'étranger, des groupes catholiques contestataires avaient redoublé de colère.

Le cardinal Sodano est à l'origine de la nomination, en 1996, d'un évêque chilien, Mgr Jorge Medina Estevez, à l'un des postes les plus élevés de la Curie romaine, celui de chef de la congrégation du culte divin. Créé cardinal en février 1998, proche du lobby Pinochet, Mgr Medina Estevez a déclaré, dès le 29 décembre 1998, à la Curie de Santiago que l'arrestation du général était «une humiliation pour la souveraineté nationale du Chili» et qu'il priait tous les jours pour l'ancien chef de l'Etat. Il avait ajouté que, du côté du Vatican, «tout ce qu'il avait été possible de faire [pour la libération du général] avait été fait. Bien sûr avec discrétion, parce que, dans ce type d'affaire, parler soulève trop d'ennuis.»

Les soupçons sur l'origine de la démarche diplomatique du Saint-Siège, révélée le 19 février à Londres et à Rome, se portent donc sur les cardinaux Medina et Sodano, ce faisant, le Saint-Siège suit — ou inspire — la ligne de l'Église locale. Celle-ci, malgré ses divisions, réclame, au nom de la «réconciliation nationale», la libération du général Pinochet et son retour au pays. Mais cette sollicitude du Vatican reste étrange. Beaucoup de fidèles et de prêtres ont payé le prix des années de plomb chiliennes.